

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



5 DECEMBRE 2024





Ville de Wissous

PROCÈS-VERBAL SÉANCE N° 5 – CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

5^e SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 20 heures 04, le conseil municipal de la ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Florian GALLANT, maire.

Présents en début de séance :

M. Florian GALLANT, maire de Wissous.

Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, adjoints au maire.

M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, a donné procuration à M. Florian GALLANT, Mme Stéphanie GASPARD, conseillère municipale, a donné procuration à M. Xavier NGUYEN, Mme Céline SUEUR, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Léna COCO, M. François-Xavier BEORCHIA, conseiller municipal, a donné procuration à M. Pierre SÉGUIN, Mme Véronique JACQUARD, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Françoise FERNANDES,

Mme Chantal CORENWINDER, conseillère municipale, a donné procuration à M. Philippe DE FRUYT.

Absent :

M. François CORRIERI, conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

Mme Léna COCO, Conseillère municipale

→ Élu(e) à l'unanimité.

Auxiliaires au secrétaire de séance :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

→ Élus à l'unanimité.

INFORMATION DE M. le Maire

M. LE MAIRE

Avant d'ouvrir la séance avec les délibérations, en information du maire : aujourd'hui nous avons l'installation de M. Jean-Louis JOYEUX, suite à la démission de Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, qui a démissionné au mois de septembre. Bienvenue à Monsieur JOYEUX pour son premier conseil municipal.

Ensuite, pour nous, c'est un conseil municipal qui change un peu, nous sommes tous équipés de tablette. Nous en avons parlé lors de conseils précédents, on a souhaité mettre en place des tablettes : en calculant à peu près le nombre de pages de copies que représente un conseil municipal, c'est à peu près 12 000 feuilles par an. Donc, on a souhaité dématérialiser et mettre en place le système de tablette. Tous les membres du conseil municipal qui ont accepté de prendre la tablette en sont équipés.

M. TOULY

Ou pas accepté.

M. LE MAIRE

Oui, c'est pourquoi j'ai dit « ceux qui ont accepté ». Vous êtes l'exception qui confirme la règle. Suivant le règlement intérieur du dernier conseil, je remercie M. VAGNEUX d'avoir bien respecté et de s'être mis dans l'encart réservé pour tout ce qui est film et enregistrement du conseil. Je vous demanderai juste, mais vous le savez aussi bien que moi, qu'il ne faut pas filmer les administratifs qui sont derrière moi. Mais je pense que vous le savez. Je laisse la parole à Mme COCO.

I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2024

M. le Maire souhaite apporter une précision concernant les remarques et demandes de correction pour l'approbation des procès-verbaux. En effet, il invite les élus et les habitants à se reporter au procès-verbal suivant, lorsque celui-ci est voté à la séance suivante, afin d'obtenir des précisions sur les remarques émises.

Mme COCO

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024.

Y a-t-il des remarques ? M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Page 4, je voulais confirmer que je n'ai toujours pas le fameux arrêt de la Cour d'appel de Versailles selon lequel il semble que la municipalité de Wissous ait été déboutée de sa demande de 15 millions d'euros vis-à-vis de l'ancienne CAHB et, si l'information selon laquelle la municipalité de Wissous aurait été déboutée de sa demande de 15 M€, j'aimerais savoir si la municipalité s'est portée devant le Conseil d'État ?

M. LE MAIRE

Je vous réponds sur ce point-là. C'est l'un des points qui sera vu en questions diverses. Comme vous l'avez envoyé par courriel, vous avez réitéré les propos que vous deviez tenir, via un courriel, lundi, donc, on y répondra dans les questions diverses.

M. DE FRUYT

Je fais toutes mes questions ? Moi, pour ma part, ça recommence page 31, l'avant-dernier paragraphe, la fin du paragraphe est abscons, or mon propos ne devait pas l'être puisqu'ensuite Monsieur VANNSON y répond. Donc, je propose que l'on remplace : « la fonction est plus que le moment du vote » par « la problématique soulevée dépasse le moment du vote », qui explique ensuite la réponse de Monsieur VANNSON.

M. LE MAIRE

Vous pouvez relire tout le paragraphe avec votre proposition ? J'ai du mal à comprendre.

M. DE FRUYT

Je vous réponds à vous : « j'entends votre réponse, je la comprends sur les cas spécifiques que vous avez cités. Je persiste à dire que tel que c'est écrit, avec le concept de conflit d'intérêts entre sa fonction d'élu et sa vie professionnelle, la problématique soulevée dépasse le moment du vote. »

M. LE MAIRE

OK, on va voir, passez à la question suivante.

M. DE FRUYT

Si vous le souhaitez, on peut réécouter la bande les jours prochains.

M. LE MAIRE

Je ne vous ai pas dit non, je ne vous ai pas dit oui, je vous ai juste demandé de poursuivre vos questions, et on y réfléchit pendant que vous posez vos questions.

M. DE FRUYT

Donc, page 52, au paragraphe du milieu, on avait fait une offre de service dans le cadre d'un groupe de travail, à la mairie, pour améliorer les éléments de notre maison médicale. En séance, vous avez semblé retenir cette hypothèse. On a fait cette offre il y a cinq mois maintenant, nous n'avons pas reçu confirmation de ce qui semblait être votre accord oral donné en séance. Et on a découvert dans les décisions, pas celles que nous allons examiner ici, mais celles que l'on examinera au prochain conseil municipal, que la mairie avait choisi de faire appel, pour 20 736 € HT, soit 24 883 € TTC, à un cabinet pour trouver les médecins. Et nous sommes un peu surpris, parce que ce cabinet se présente en tout cas, en partie, comme un expert de la comptabilité. Ceci étant, ça ne me semble pas être la meilleure solution et on maintient notre proposition que vous êtes libre, évidemment, d'accepter ou de refuser.

M. LE MAIRE

Pour vous répondre, vous nous avez posé une question dans un courrier, en date du mois de septembre à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil, c'est un des points qui sera vu lors des questions diverses. Et je reviens sur votre proposition page 31 de votre question d'avant, on valide les modifications que vous souhaitez apporter.

M. DE FRUYT

Merci.

Mme COCO

Y a-t-il d'autres questions ? M. TOULY ?

M. TOULY

Oui, j'aurais d'énormes questions à poser, mais pour éviter l'ennui de l'ensemble des conseillers et le public étant présent, le dernier conseil ayant eu lieu il y a six mois, le compte rendu a été fait le 26 septembre, nous, on l'a le 5 décembre, franchement, ça ne sert pas à grand-chose et je vois que ça ne va pas intéresser grand monde. Je m'abstiendrai pour des raisons qu'une approbation de compte rendu six mois après, ça ne semble pas très sérieux. Surtout que si l'on fait des modifications, ça sera sur le PV suivant, c'est-à-dire dans sept ou huit mois. Ça ne veut plus rien dire. Comme en plus le PV n'est plus affiché, il n'y a pas de retransmission, tout cela n'a pas grande importance, ça reste entre le microcosme des membres de ce conseil. Donc, je vais m'abstenir et je ne vais pas vous embêter plus longtemps.

M. LE MAIRE

Merci.

Mme COCO

Nous passons au vote.

Mme MICHON-TOULY

Moi, je me suis abstenue, uniquement parce que je n'étais pas là au dernier conseil municipal ; ceci étant, j'aurais des choses à dire, mais n'ayant pas été là... sur l'aéroport d'Orly, principalement, il y a quelques approximations dans le compte rendu. Mais je ne vais pas revenir dessus.

Le procès-verbal est adopté à la majorité comme suit :

Vote : → 26 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

→ 2 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY).

II/DÉLIBÉRATIONS

FINANCES/ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (annexe D.1)

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 ; relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3 500 habitants et plus, et à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », un débat est proposé au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans les conditions fixées par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2025, présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

M. LE MAIRE

Comme vous le savez, le débat d'orientation budgétaire concerne les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dix semaines maximum avant l'examen du budget. Donc, pour répondre à votre question de tout à l'heure, Monsieur TOULY, on aura forcément un budget dans les dix semaines qui suivent. Il doit donner lieu à une délibération ainsi qu'à un rapport. On vous le propose, c'est un peu la nomenclature d'un rapport d'orientation budgétaire. Il y a le contexte national, mais vous verrez que notamment, depuis hier, il y a des changements qui impactent la présentation, les éléments de rétrospectives financières sur l'année 2024, sachant que l'on parlera souvent de projections, l'année n'étant pas terminée. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour l'année 2025 ; le PPI et également notre budget annexe qui est notre budget parc locatif.

Je passe rapidement sur les effets de la croissance mondiale qui devrait stagner sur 2024 et 2025. Ce que je vous présente, date du moment de l'envoi, il y a un peu plus d'une semaine. Je pense que l'on pourrait revoir les chiffres à la suite de l'actualité politique.

Concernant le contexte national, le produit intérieur brut devrait être de 0,8 % en 2024 et il était prévu une augmentation de 1,2 % pour 2025. Le moteur de la croissance est la consommation des ménages, avec notamment une détente progressive des taux d'intérêt qui devrait permettre d'augmenter la croissance.

Je vous parle vite fait des mesures, mais ce n'est plus d'actualité, de la loi des finances 2025, avant la dissolution. Les différents points, pour vous préciser, qui étaient prévus et qui ont impacté Wissous : Wissous ayant un budget inférieur à 40 M€, nous n'étions pas impactés par le reversement qui était proposé. Néanmoins, il y a certaines mesures qui impactaient le budget de la ville, comme l'augmentation de 4 points de la cotisation patronale de la CNRACL, donc la retraite des titulaires ; la réduction par deux de l'enveloppe du fonds vert nous impactait pour 50 000 €, la péréquation le FSRIF augmentait également de 50 000 € d'après nos estimations, le filet de sécurité devait passer à zéro, donc on perdait 47 000 € et le FCTVA qui était annulé en fonctionnement et dont le taux était diminué en investissement, on perdait à peu près 85 000 € par an. Donc, nous aurions dû être impactés de l'ordre de 332 000 €.

Vous avez la situation financière de Wissous avec l'épargne brute. On voit que l'on devrait en 2024 arriver à une épargne brute de 2 028 000 €, si on déduit l'amortissement de la dette qui est en investissement, pour rappel le remboursement du capital est en fonctionnement, et là, le remboursement de la dette est en investissement, on atterrit à une épargne nette de 1 018 000 € et une capacité de désendettement de 4,29 années pour absorber le désendettement de la ville. Pour rappel l'endettement au 31/12/2024 qui est sûr, puisque nous n'allons pas solliciter d'emprunt, est à 8 700 000 €. Concernant les produits, sur la partie rétrospective financière, on devrait atteindre en recettes : 14 824 000 €. On peut remarquer plusieurs points, notamment sur la partie impôts et taxes, une augmentation, on a un gros site qui s'est installé, qui a commencé à payer de l'impôt cette année, c'est Essilor. Vous avez également dans impôts et taxes : la taxe foncière, l'attribution de compensation versée par la CPS, la DSC, la taxe d'électricité, la DMTO. Vous avez, en dotations et participations, la partie

taxe foncière, il y a une exonération qui a été mise en place post-Covid qui exonère de 50 % de taxes foncières les locaux industriels. Et donc ça ne rentre plus en taxe foncière, mais c'est rebasculé en dotations. On devrait avoir des recettes sur l'année 2024 qui ont évolué de l'ordre 3,24 % si on regarde les recettes totales de fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons des charges à caractère général, ce que l'on appelle le 011, qui évoluent à 4 683 000 €, les charges de personnel, le 012 et on y reviendra tout à l'heure, à 6 997 000 €, les atténuations de charges, c'est la fameuse péréquation que l'on paye en tant que ville à forte capacité financière et un revenu fiscal moyen important sur la ville. Donc, on ne touche plus de DGF, mais on paye 316 000 € à l'État. Vous avez les autres charges de gestion courante, ce sont justement les subventions pour les associations. Le tout pour une évolution des dépenses de 1,88 %. On vous a fait un petit récapitulatif de l'endettement. La situation de la dette de Wissous, au 31 décembre 2024, l'encours de la dette, comme je vous le disais tout à l'heure, devrait être à 8,7 M€, ce qui nous fait une capacité de désendettement de 4,29 années, à savoir qu'en dessous de 7 ans on est en solvabilité excellente. Donc, on est plutôt très bien et ça s'améliore d'année en année. La situation des emprunts de la dette sur la ville : nous n'avons pas d'emprunt toxique, les $\frac{3}{4}$ des emprunts sont à taux fixe et $\frac{1}{4}$ se répartit principalement sur de l'Euribor. Concernant les encours de la dette, vous avez les petites étoiles jaunes, ce sont les années, où il y a eu de l'emprunt sollicité. Le dernier emprunt était en 2021, donc, depuis 2021 et encore en 2024, nous n'avons pas sollicité l'emprunt.

Particularité de ce débat d'orientations budgétaires, la présentation qui vous est faite et les chiffres qui vont vous être présentés sur l'année 2025 ne prennent pas du tout en compte les excédents de l'année 2024 que l'on pourra réutiliser. Ce qui nous permet d'avoir un budget équilibré sur les recettes de l'année N sans tenir compte des excédents antérieurs. On a une particularité sur les comptes de 2024 : vous savez que, lorsque l'on validait le compte administratif, on avait le compte de gestion qui était tenu par le trésorier et le compte administratif tenu par la mairie. Il y avait deux délibérations. Donc, là, on passe en fusion du compte de gestion et du compte administratif. C'est ce que l'on appelle le Compte Financier Unique (CFU). Normalement, si tout se passe bien, en 2024, nous ne devrions plus voter que pour un seul compte et plus les deux comptes comme on devait le faire préalablement. Comme toujours, on ne souhaite pas dépasser ce qui était un engagement, l'endettement du 31 décembre 2013 qui était de 11,5 M€, on a vu que nous étions à 8,7 M€ au 31 décembre 2024, donc on a de la marge. Toujours maintenir une politique de stabilité fiscale et poursuivre la modernisation des services. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, c'est un focus sur les différentes taxes perçues par la ville. On voit la partie principalement taxe foncière avec une augmentation significative des bases entre 2023 et 2024 qui est suite à la première année, 2024 a été la première année de taxation du gros site Essilor qui s'est installé dans la ZAC du Haut de Wissous 2. Et donc nous avons eu 600 000 € d'augmentation cette année, et l'année prochaine nous devrions tabler sur une augmentation de 200 000 € sur tout ce poste-là.

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay est de 4 305 000 €. Ce montant ne change que lorsque l'on concède des compétences à l'agglomération ou que l'on en récupère. 2025 ne devrait pas avoir de changement. Et la dotation de solidarité communautaire devrait être de l'ordre de 400 000 €.

Sujet qui a été d'actualité, je trouvais intéressant de mettre un graphique, c'est concernant les droits de mutation qui ont chuté avec la crise du logement. Les droits de mutation, ce sont les frais de notaire et dans les frais de notaire il y a 1,2 %. Quand on dit 7,5 % de frais de notaire,

en fait, il y a 4,5 % qui sont versés au département, 1,2 % sont versés à la ville. Avec la crise immobilière, on avait perçu, par exemple en 2022, 902 000 € de droits de mutation, à la suite de toutes les ventes qu'il y a eu sur la ville, en 2023 on est descendu à 333 000 € et en 2024 nous avons tablé sur 300 000 € de recettes. Sachant que le marché reprend un peu. On voit dans les DIA qu'il y en a de plus en plus. Néanmoins, le temps que nous les percevions, ça sera sur 2025. Comme je vous le disais tout à l'heure, la dotation globale de fonctionnement, la DGF, on ne perçoit plus rien depuis 2022. Il y avait la suppression annoncée notamment en fonctionnement du FCTVA, qui n'est plus d'actualité, et nous avons le concours financier de la CAF lié aux conventions de financement pour les ACM et multi-accueil estimé pour 2025 à 470 000 €.

Les propositions : on envisage, sur 2025, une stabilité. Vous avez les produits des services à 1 187 000 €. La projection sur l'année 2024 devrait être aux alentours de 1,1 M€, dedans vous avez tout ce qui est périscolaire, les redevances à caractère de loisirs, le remboursement de la CPS pour notre déchetterie, les redevances d'occupation du domaine public. Pour les autres recettes, on les estime à 257 000 € on prévoit, sur cette année, 200 000 € et on prévoit une augmentation notamment sur les « parties autres remboursements » qui passeraient de 40 000 € à 90 000 €. La répartition du 011, les charges à caractère général, on estime que l'on pourrait proposer un budget de 5,3 M€, avec la répartition suivante : sachant qu'il y a un poste qui diminue, c'est le poste fluide, éclairage public qui représentait, l'an dernier, 27 % du budget 2024 et là, il représente, dans la proposition, 22 %.

Concernant la masse salariale, le chapitre 012, on pense proposer pour l'an prochain 7,7 M€. Juste pour rappel, en 2024, nous avons eu l'augmentation des 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, qui a eu pour impact d'augmenter la masse salariale de 90 000 €. On a eu la prise en compte de l'évolution professionnelle des agents, il y a eu 16 avancements de grade en décembre 2023 qui ont impacté toute l'année 2024 et on a eu trois tours d'élection. Les trois tours d'élection, on les estime, de mémoire, à 25 000 €, nous avons eu le remboursement de l'État de 1 500 €, 500 € par tour d'élection. En 2025, on prévoyait les quatre points d'augmentation de la CNRACL pour 100 000 €, on prévoyait aussi, on verra ce qui se passe, l'augmentation du SMIC. Le recensement de la population (il y a une délibération ce soir) on va devoir recruter des personnes pour recenser la population de janvier à février. Et l'augmentation de la participation de la commune à la prévoyance et à la mutuelle, ce qui fait également l'objet d'une délibération ce soir. Pour vous mettre des chiffres un peu plus dynamiques que ce qui pouvait vous être présenté habituellement, je le précise, car c'était une question de M. TOULY l'année dernière, ce sont bien des ETP qui sont dans le tableau. On a souhaité faire un focus sur les titulaires, dont l'âge moyen est de 47 ans, il y a 71 % de femmes pour 29 % d'hommes. En 2023, il y a eu 7 départs à la retraite, en 2024 1 départ à la retraite et on en prévoit 2 en 2025. Vous avez la répartition des ETP pour les catégories A : 7,9 ETP ; pour les catégories B : 14,68 ETP ; et en catégorie C 81,51 ETP pour les titulaires. Et dans toutes les catégories nous avons souhaité, comme le font les entreprises, sortir les 10 plus gros salaires et dans ces 10 plus gros salaires il y a six femmes et quatre hommes.

Comme je vous le disais tout à l'heure, on estime que le FSRIF devrait être à 400 000 €, la péréquation intercommunautaire devrait être à zéro ; les autres charges de fonctionnement devraient augmenter d'environ 3 %. On souhaite maintenir l'enveloppe de 270 000 € de subventions aux associations. Le poste CCAS devrait augmenter, nous proposons de passer de 80 000 € de subvention au CCAS à 100 000 €, car nous avons de plus en plus de portage de repas, ce qui augmente l'enveloppe, sachant que ces portages de repas sont gérés par le CCAS.

Il était prévu 5 000 € d'admission en non-valeur en 2024, on prévoit de la passer à 15 000 € cette année et l'enveloppe des élus reste stable. Les intérêts de la dette baisseront en 2025 de 6 % pour atteindre 249 000 € en fonctionnement. Et en investissement le remboursement du capital de la dette, comme les intérêts baissent, augmente. Et donc, on devrait rembourser 1 123 000 € en 2025, contre 1 010 000 € en 2024.

Nous souhaitons toujours maintenir une dynamique forte, on vous a remis un graphique avec les différentes subventions que l'on a pu obtenir, ou pour lesquelles nous avons eu une notification depuis 2019, sur les différents postes, nous avons l'État, la région, l'intercommunalité. Vous avez les différents points. On a vu, et on le verra tout à l'heure, un boum important en 2024, notamment concernant la crèche.

Sur le FCTVA, des estimations seront revues, nous étions partis sur un taux de 14,85 % versus ce que l'on avait et que l'on a aujourd'hui, à savoir 16,404 % ; en fait, c'est sur les investissements, l'État rembourse une partie de la TVA payée. La loi de finances prévoyait une baisse de ce taux, on devrait pouvoir le maintenir, les 450 000 € vont certainement passer à 550 000 €, ça varie suivant les années, sachant qu'en 2024 ils ont souhaité reporter le remboursement concernant les premiers travaux et les études pour la crèche. Ils voulaient attendre le lancement des travaux, et donc ça sera reversé sur la déclaration de 2025. Juste pour rappel le FCTVA est reversé 2 ans après. Les travaux de 2023 sont remboursés en 2025.

Concernant la taxe d'aménagement, elle est aléatoire, on préfère par précaution mettre un montant bas, c'est une recette. Donc, nous préférons mettre 50 000 € et avoir davantage de recettes.

Concernant l'investissement, nous avons deux AP/CP, ce sont des programmes sur des travaux qui s'étalent sur plusieurs exercices. Nous avons effectivement la crèche multi-accueil avec un AP/CP de 3,7 M€. Sur 2025, nous aurons le solde, puisqu'elle sera livrée en fin d'année 2025, nous aurons un peu moins de 3,2 M€ et, là-dessus, nous aurons la perception de subventions : 1 573 000 €, 702 000 € de FCTVA et nous n'avons pas encore eu la notification de la CAF qui devrait nous verser un peu plus de 450 000 € de subventions. Nous avons l'extension du centre omnisports où la consultation de la MGP est lancée cette semaine. Le programme est terminé, nous sommes en train de l'affiner pour lancer la MGP cette semaine.

Concernant les investissements, nous avons la poursuite de la rénovation du groupe scolaire La Fontaine, en intégrant l'agrandissement de la cour, notamment avec la destruction de l'immeuble 14, voie du Bon Puits, pour pouvoir agrandir la cour d'école ; rénovation et modernisation de l'école Victor Baloché et agrandissement de la cour ; agrandissement et rénovation de l'ACM Arthur Clark ; modernisation des équipements sportifs. En voirie, nous avons des réfections, des accessibilités PMR et l'aménagement cyclable, notamment pour l'accessibilité du collège dont la commission de sécurité doit avoir lieu en novembre 2025. Il faut que tous les aménagements aux abords soient terminés pour novembre 2025. Et de nouveaux équipements, nous avons toujours dans le PPI la nouvelle caserne des pompiers et le nouveau poste de police municipale.

En acquisitions foncières, il y a notamment les trois terrains pour le bassin de renaturation au pied du domaine de Montjean, la rénovation du bâti du domaine de Montjean et l'aménagement du parc. Nous avons l'enfouissement des réseaux aériens rue Guillaume Bigourdan, rue de Wissous et dans le quartier Fribouli ; nous avons la poursuite de la rénovation notamment énergétique des bâtiments, à la mairie, l'accessibilité PMR, vous l'avez vu, nous

avons eu un permis de construire qui est affiché pour avoir une rampe et un accès conforme PMR dans cette salle et la mairie ; et pour améliorer l'accueil des usagers, notamment la confidentialité. Pour ceux qui viennent dans le hall de la mairie, les personnes sont reçues dans le couloir, au milieu de tout le monde. Donc, quand ce sont des décès, des problématiques sociales, ça n'encourage pas les gens à pousser la porte de la mairie. Et la poursuite, et on le voit ce soir avec les tablettes, de la modernisation des outils informatiques et de communication.

Pour finir et il va être rapide, le budget annexe du parc locatif. Dans le parc locatif, nous avons des recettes. Nous avons à peu près 100 000 € de baux commerciaux, on a 78 000 € de loyers des logements. Et on a de la refacturation, notamment des charges payées par les loyers commerciaux pour 9 716 €.

En dépense, nous avons l'inverse, les charges de copropriété, les petites réparations, les impôts fonciers et les fluides qui sont également refacturés dans les charges. On a les autres charges : 2 700 €, c'est le logiciel qui nous permet de gérer les différents baux, et le remboursement de la dette pour 2 400 €. Le delta nous permet d'avoir 64 000 € pour rénover les logements de la ville. Dans la rénovation des logements, en investissements : on imagine, là, ce sont les investissements sans reprendre les excédents des années précédentes, des travaux d'aménagement pour 54 500 €, remboursement de la dette de 23 000 € et du coup, pour contrebalancer ces dépenses-là, on a les 64 000 € d'autofinancement, que l'on a vu juste avant. C'est l'excédent du fonctionnement qui est rebasculé en investissement.

Le FCTVA et les différentes cautions perçues pour 13 000 € et des cautions pour les logements à hauteur de 500 €.

J'ai fini pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025. Je suis à votre écoute pour vos remarques et vos questions.

M. DE FRUYT

Comme vous, nous constatons qu'une partie des éléments qui sont projetés sont devenus obsolètes, mais vous n'y êtes pour rien, à la suite du renversement du gouvernement. C'est une situation inhabituelle, puisque la dernière fois, c'était en 1962. Je me doute bien que l'on n'a pas un plan B prêt, on va donc faire un DOB sur des hypothèses dont on sait qu'elles ne seront pas les bonnes. Comptez-vous, d'une manière ou d'une autre, adapter la présentation du futur budget, pour « rattraper » cet écart d'hypothèse qui, j'en suis bien conscient, n'est pas de votre fait ?

M. LE MAIRE

On n'a pas mis de recettes supplémentaires liées à la loi de finances, elle n'en prévoyait pas, elle ne prévoyait que des charges. Du coup, ce sont des charges en moins, donc là on n'a pas présenté l'équilibre à la virgule près, il n'y a pas lieu de modifier. En termes de masses salariales, ce sont des estimations, des projections que l'on a faites. On attend aussi d'avoir la clôture 2024, c'était toujours l'équilibre de pouvoir faire un budget avant la fin de l'année, mais il me tenait à cœur, car c'est le seul moyen pour présenter un DOB sans tenir compte des excédents et montrer que l'on est à l'équilibre. Donc ça impacte en charges, mais ça fait des charges en moins, et de l'autofinancement en plus.

M. DE FRUYT

Certes, si le prochain gouvernement est similaire à celui qui vient de tomber, tout l'été on a agité l'hypothèse d'option très différente avec le nouveau Front populaire, là, d'un point de vue dépense, entre autres sur le SMIC, vous l'avez dit ça ne va pas vraiment être le même film.

M. LE MAIRE

Après, c'est comme un budget, on passe un budget au mois de janvier, il peut y avoir des mouvements, vous avez vu les DMTO, les droits de mutation ont chuté. Néanmoins, on n'a pas fait de budget modificatif, ce n'est pas un atterrissage définitif, c'est un rapport d'orientations budgétaires : 300 000 € sur un total, dont je n'ai plus le chiffre en tête, mais, même si l'on reprend le budget de cette année, on avoisinait les 20 M€, donc 300 000 € sur 20 M€ ça reste absorbable. Mais effectivement, je vous rejoins, on l'a vu ce soir entre le moment où l'on vous a envoyé et aujourd'hui, on a un poste qui nécessitera certainement des modifications, mais qui seront des plus pointues lors de la présentation du budget, on aura plus de retours. Même si, vous l'avez compris, le budget, nous le passerons dans les dix semaines à compter de ce soir, donc relativement tôt. Et, si nous n'avons pas encore de gouvernement avant une semaine ou deux, je ne sais pas si on aura les données, mais on essayera de faire un budget, quitte à faire un modificatif. Après, vous avez vu que la taxe d'aménagement, nous l'avons estimée très bas, il y a pas mal de recettes que l'on a estimées très bas pour se garder des soupapes de sécurité, car nous ne sommes pas à l'abri d'avoir soit des recettes en moins, soit des charges en plus, sur ce point je vous rejoins.

M. DE FRUYT

Ensuite, comme vous l'avez mentionné, on avait bien noté que 25 % de notre dette est à taux variable sur des taux assez courts, ce qui en temps normal, comme ces dernières années, ne pose pas de gros problèmes. Si malheureusement la France devait basculer dans un scénario à la grecque, ça peut rapidement faire très mal.

M. LE MAIRE

Non, car c'est de l'Euribor plafonné. Il y aura un impact, mais ça sera à la marge. Je crois que l'impact maximal doit être de 12 000 €. Ça reste 12 000 € de trop, mais il est plafonné, ce qui nous permet d'être sécurisés.

M. DE FRUYT

Ensuite, dans les recettes, je tiens à rappeler comme chaque année que le maintien des taux signifie prendre les pleins bénéfices de l'évolution du montant des bases et, depuis que vous êtes maire, cette évolution des bases à aujourd'hui a été de 15 %. Vos hypothèses sont celles de reprendre l'évolution des bases prévues sans baisse des taux l'année prochaine, ce qui portera, selon comment on calcule, à 18 ou 19 % l'évolution sur la période. Je ne suis pas certain que tous les Wissoussiens verront sur cette période leurs revenus augmentés de la même manière. Si je me permets d'insister, c'est bien évidemment par rapport à Wissous, mais c'est aussi de manière plus globale, puisqu'il y a un autre élément très important dans votre budget : vous nous dites « j'investis » et nous allons revenir sur les choix d'investissement, mais je simplifie : « j'investis, mais ça ne coûte pas cher aux Wissoussiens, parce que nous avons beaucoup de subventions ». Là encore, il se trouve que les Wissoussiens sont aussi des citoyens de la CPS, ce sont aussi des Essonnais, ce sont aussi des habitants d'Île-de-France et en Île-

de-France il y a moins d'impôts, ce sont aussi des Français et à ce titre ce sont eux qui, pour partie, payeront ces subventions. Vous le savez, il n'y a malheureusement pas d'argent gratuit.

M. LE MAIRE

Pour répondre, que proposez-vous pour l'augmentation que vous estimez à 18 % ?

M. DE FRUYT

Je ne pense pas qu'elle soit de 18 % et, si on veut pouvoir faire un geste sur le taux, à ce moment-là il faut se poser la question de la pertinence de certains investissements. Je vous remercie de m'amener sur le terrain...

M. LE MAIRE

Là vous partez dans un mauvais point, Monsieur DE FRUYT, c'est que l'on ne peut pas baisser le taux de la taxe foncière, nous sommes inférieurs à la moyenne de l'Essonne, ce qui nous interdit de baisser le taux. Donc, vous nous proposez de baisser le taux, ce qui n'est pas possible. Je suis d'accord avec vous, quand les Wissoussiens payent ; mais j'ai du mal à comprendre votre raisonnement quand vous dites que l'on touche des subventions, mais que ces subventions viennent de la région, du département et que les Wissoussiens payent des impôts ; il s'agit de la moitié des Wissoussiens, puisque l'autre moitié ne paye pas de taxe foncière, avec la part départementale ou régionale, car ils ne sont pas soumis à la taxe foncière qui est la seule taxe. Je préfère moi que ce soit les Wissoussiens qui bénéficient des subventions, plutôt que ça soit les autres villes de l'Essonne. Mais c'est effectivement mon point de vue.

Une chose que vous oubliez, Monsieur DE FRUYT, c'est que, dans les recettes de fonctionnement de la commune, 16 % correspondent à la taxe foncière payée par les Wissoussiens, 7 %, ce sont les services qui payent, notamment la restauration et l'ACM, 56 %, ce sont les recettes liées aux entreprises de Wissous, donc, effectivement, le premier acteur qui paye des impôts à Wissous, ce sont les entreprises, on a cette chance-là. Quand vous parlez de l'augmentation des bases, depuis ma mandature pour reprendre vos mots de « 18 % » les personnes ont eu une baisse, puisque sur Wissous la taxe d'habitation était équivalente avec la taxe foncière. Vous avez vu que les dotations de remboursement de la taxe d'habitation ont chuté. Donc un Wissoussiens lambda que je suis, par exemple, j'économise encore beaucoup d'argent sur le fait d'être exonéré de taxe d'habitation et ce sont des recettes en moins pour la commune. Je peux vous laisser continuer sur votre raisonnement.

M. DE FRUYT

Tout à fait, donc, je reviens aux choix d'investissements, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer dans la tribune, on trouve, pour le moins étonnant, dans une ville où malheureusement les gens votent avec leurs pieds en partant, puisqu'année après année la population diminue, où cette population a tendance à vieillir, où l'on n'en a pratiquement plus, puisque c'est l'équivalent de 0,4 médecin généraliste en ville, que le choix soit fait de dépenser pratiquement 4 M€ en chiffre rond sur la crèche pour un montant qui, par rapport au montant habituel pour une crèche est deux fois, globalement, le montant que l'on nous a indiqué par ailleurs et ensuite qu'au même moment on constate que ce n'est que pour gagner neuf berceaux à un moment où nous avons une vingtaine de berceaux construits dans l'une des zones industrielles de Wissous. Donc, je ne suis pas certain face à cela, et je le dis vraiment gentiment, qu'il fallait absolument construire cette crèche et, en tout cas, la construire à cet endroit.

M. LE MAIRE

Je suis affligé par vos propos, M. DE FRUYT, je vais vous dire pourquoi : la crèche, donc le multi-accueil des Petits loups, qui n'est pas du tout aux normes, vous l'avez vu, il n'y a pas de poste de réchauffage, on avait une petite fille qui était accueillie en fauteuil roulant. Cette petite fille a fait trois ans de multi-accueil, pendant les trois ans elle a dû rester avec les bébés, parce qu'il n'y a pas de monte-charge, il n'y a pas d'ascenseur, pas d'escalator. Ça, c'est le premier point pour lequel nous avons fait cette crèche-là. Deuxième point et vous l'avez soulevé à plusieurs reprises et je pense que là c'est un point où l'on se rejoint, je préfère municipaliser certains services comme la crèche, je trouve et on l'a vu ces dernières années avec des DSP qui ont été signées il y a bien longtemps, que la qualité de notre multi-accueil et je pense que l'on peut demander aux parents qui utilisent ce multi-accueil est nettement supérieure à ce que pouvait proposer certains... je dirais sans être désagréable... des entreprises qui ne cherchent que la lucrativité. Et notamment le projet est passé de 30 à 39 berceaux, pour pouvoir réduire, effectivement, une crèche a été fermée et on a pu recaser tout le monde, mais l'objectif est d'anticiper le fait de pouvoir arrêter les DSP et remunicipaliser les différents berceaux. C'était l'objectif. Et je pense que notre crèche multi-accueil les P'tits Loups, les services proposés, les animations pour les enfants, sont nettement supérieurs à ce que peuvent proposer les deux crèches avec un nom anglophone qui sont à Saint-Éloi ou aux Vergers.

M. DE FRUYT

OK, j'entends ces précisions. Cela étant, vos services ont bien voulu nous transmettre les rapports de l'organisme de contrôle sur la crèche et soit les auditeurs de ces organismes sont aveugles et sourds et il faut qu'ils changent de métier, soit je ne retrouve pas, en tout cas dans leur rapport, la description que vous faites. Dans les rapports qui nous ont été transmis, un certain nombre de travaux simples permettaient de résoudre tous les points soulevés. Donc, oui, comme toujours, dans un audit, ils ont soulevé un certain nombre de choses, mais cette crèche était fonctionnelle, avec des points d'amélioration, mais comme il y en aura sur la nouvelle. De mémoire, quand je vois qu'un des points d'amélioration était de fermer les placards pour éviter que les enfants ne puissent atteindre les produits de nettoyage, c'est en effet quelque chose de bon sens, qui à mon avis a peu à voir avec la crèche elle-même.

M. LE MAIRE

Je n'ai pas noté vos dernières remarques, parce que je trouve que ce n'est pas sympa pour les agents. Effectivement, le rapport de 2008 qui précise que seule une réfection globale du fonctionnement et des aménagements du multi-accueil avec la création d'une cellule pour la cuisine... on a fait des devis, pour 600 000 €... aujourd'hui, quand on regarde entre les subventions et les dépenses, c'est 900 000 €, qui laissent deux maisons qui peuvent être vendues chacune 450 000 €. Donc la crèche, si on décide, et je n'ai pas dit qu'on le ferait, de vendre les deux parties pour 900 000 € et le coût plus les constructions, en gros, on a une crèche neuve pour le même prix. Une crèche qui est passive, qui met les enfants dans des locaux neufs, grands, modernes, avec de l'aération, un système de traitement d'air, un parc, ils ont la chance d'avoir ce que l'on peut appeler un parc, des jeux qui sont refaits à neuf... je pense qu'entre le coût, les subventions, et si on décide de vendre et que ça coûte zéro à la ville, c'est plutôt une bonne opération et on passe de 30 à 39 berceaux. Donc, on économise neuf berceaux que l'on paye 12 000 € par an, c'est 100 000 €. Vous, Monsieur DE FRUYT, qui depuis longtemps essayez de nous donner des conseils pour faire des économies en fonctionnement, c'est ce que vous avez toujours défendu et j'attends toujours vos propositions, mais nous

n'allons pas entrer dans ce débat-là, je trouve qu'avoir une crèche à zéro euro, transparent pour les finances de la ville et d'avoir une économie de près de 100 000 € de réservation de berceaux via des DSP ou des contrats, je trouve cela plutôt ingénieux. Oui, je me balance des fleurs, je trouve cela plutôt ingénieux.

M. DE FRUYT

Vous êtes tout à fait autorisé à le faire. Pour ma part, je maintiens que le concept d'argent gratuit n'existe pas et qu'avec 3 228 milliards de dette la France, un jour, va s'en apercevoir.

M. LE MAIRE

Donc, on doit laisser l'argent aux autres et ne pas reprendre la part pour Wissous. Ce n'est pas ma conception et ce n'est pas comme cela que je défends les finances de la ville depuis dix ans, M. DE FRUYT.

Mme MICHON-TOULY

Je crois que ce que veut dire M. DE FRUYT, c'est que pour 3,7 M€, même si vous dites qu'il y a des subventions et que c'est zéro pour la ville, en fonction des rapports qui ont été faits sur cette crèche, 3,7 M€, c'est énorme par rapport au coût de la réfection de ce bâtiment qui va être détruit.

C'est une destruction, ce n'est pas rien, c'est un bâti qui est quand même là, qui mériterait peut-être quelques ajustements, quelques rénovations. Mais je crois que c'est ça, c'est un tout. On peut toujours dire, on détruit, on fait mieux à côté, mais ça a un coût écologique aussi le fait de détruire un bâtiment et de reconstruire. C'est un regard différent, mais je pense que l'on ne peut pas condamner non plus ce que dit M. DE FRUYT. On peut entendre les deux versions.

M. LE MAIRE

Là où je peux condamner et vous n'avez pas forcément compris, Mme MICHON-TOULY, c'est qu'il y a deux parcelles et deux maisons. Je n'ai jamais dit que l'on allait détruire les maisons, j'ai dit que l'on allait vendre les maisons. Et les maisons peuvent faire de belles maisons, il y a deux maisons, une à l'avant et une à l'arrière avec une entrée chacune de son côté. Je ne parlais pas de destruction. Néanmoins, je vous rejoins, la déconstruction ou la démolition d'une maison pour en construire une autre, et je le sais à titre personnel, impacte l'environnement. Parce qu'il y a le béton, les gravats ou autres. Mais là, ce n'est pas du tout ce que je préconisais. Ce que je préconisais, si vous réécoutez mes propos, c'est la vente des deux maisons.

M. TOULY

J'ai deux questions, mais je vais commencer par cette question qui est d'actualité. Moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'en 2008 il y a eu six rapports : 2008, 2012, 2015 vous étiez aux commandes, 2019, 2021, 2023, ces six rapports montrent de légères non-conformités. Et donc, pendant 16 ans, il ne s'est rien passé. Je comprends que d'un seul coup, on prend conscience que quand même, il faudrait faire quelque chose. Moi, je critique fortement les élus qui étaient aux commandes à cette époque-là, dont vous. Et M. NGUYEN qui faisait partie de l'équipe de M. ROY-CHEVALIER, j'étais dans l'opposition déjà, il ne s'est rien passé entre 2008 et aujourd'hui. Mais c'est un choix politique, vous faites des classes à 150 000 €, les crèches à 4 M€, un Cucheron à 15 à 20 M€, il n'y a pas de problème. Si on a l'argent, c'est votre choix. Par contre, puisque l'on est sur le DOB, j'ai deux questions particulières : les dépenses d'investissement, en 2023, 2024, 2025, au total, et les recettes d'investissement 2023, 2024,

2025, au total, parce que j'ai vu les recettes de fonctionnement, il ne m'a pas semblé qu'il y ait un global des recettes et dépenses d'investissement. Sauf si je me trompe. Et d'après ce que j'avais vu l'année dernière, je crois que l'on était passé en dépenses d'investissement de 7 à 9 M€, si je ne me trompe pas. En moyenne, ces dernières années, on est autour de 8, peut-être augmente-t-on un peu... Ma question est justement par rapport à la page où il y a la création du multi-accueil et l'extension du complexe sportif du Cucheron et je ne parle pas de toutes les autres dépenses : poursuite de la rénovation, les groupes scolaires, etc. il y a toute une litanie que souvent l'on retrouve, mais qui coûte, c'est pourquoi je voulais avoir le montant total. Et ce qui me « choque », mais l'année dernière, je m'en étais déjà rendu compte, par exemple, si on prend la crèche, réalisée en 2022 : 21 487,50 €, c'est très précis, puis en 2023 : réalisés 175 248 €, puis réalisés en 2024 : estimés, 204 685 € sur un budget total de 3,7 M€. Et l'année prochaine, d'un seul coup : 3,7 M€. Pourquoi ne fait-on pas quelque chose de progressif plutôt que d'un seul coup, une grosse somme ? Je sais qu'il y a des subventions, je ne discute pas. Ensuite, l'extension du complexe sportif, c'est pareil, en 2023 : 47 496 €, en 2024 : estimés à 39 580 €, en 2025 : 8 M€, en 2026, on ne sait pas qui sera à la tête : 6 912 924 €, c'est-à-dire que l'on repousse les grosses sommes pour plus tard. Je ne dis pas que c'est la cavalerie, je ne me permettrais pas, mais pourquoi investit-t-on et impute-t-on des sommes de 47 000 ou 39 000 € sur des budgets de 15 à 17 M€ et que l'on reporte sur les années suivantes ? Ça, c'est ma dernière question.

Et c'est pour cela que je voulais avoir le total des dépenses d'investissement, parce que si elles étaient l'année dernière à 9 M€, rien que pour le multi-accueil et le Cucheron, on en est déjà, pour 2025 à plus de 11 M€, plus le reste, c'est-à-dire que l'on doit doubler le budget annuel d'investissement. Vous allez me dire qu'effectivement il y a les subventions, bien sûr, mais elles ne sont pas extensibles et la tendance à remettre ça sur les années d'après, est-ce que c'est une politique qui a toujours été faite, peut-être que M. TRINQUIER l'a faite, peut-être que vous continuez, mais demain « on rase gratis », si vous voulez, on sent que l'on va faire comme M. ROY-CHEVALIER, par rapport à M. TRINQUIER en 2008, on va faire un audit en disant : « M. TRINQUIER nous a laissé des dettes ». Et probablement le suivant ou peut-être vous-même, vous allez dire : « On a laissé des dettes » et c'est le suivant qui va essayer de répercuter cela. C'est ce qui me gêne. Pour quelle raison mettez-vous des millions et millions d'euros sur deux projets en 2025 et en 2026 ? Et je m'arrête là.

M. LE MAIRE

M. TOULY, pour revenir sur les recettes d'investissement, on a l'emprunt, j'ai quand même précisé tout à l'heure que l'on ne prendrait pas l'emprunt en 2024. C'est plus de 2 M€ à retirer et, comme on l'a précisé, on ne dépasse pas les 11,5 M€, ce qui nous laisse sur le budget 2025 plus de 3 M€ de capacité à investir. Pourquoi les montants sont de 21 000 € ? Les montants précisés, ce sont les montants payés, quand vous faites une AP/CP, vous dites un montant estimé et vous avez vu la crèche ? On est passé de 2,7 à 3,7 M€. Ensuite, vous actualisez tous les ans avec les dépenses payées ? Pourquoi 21 587 € ? C'était la programmation. Pourquoi 175 000 € ? C'est ce que l'on a payé en prestation pour la crèche. Pourquoi, là, en 2024, on estime à 204 000 € ? Ça sera peut-être même un peu plus, c'est ce que l'on paye suivant l'avancement des travaux. Je ne vais pas payer les entreprises avant qu'elles n'aient réalisé les travaux. Et sachant par exemple, que là, les 2,4 M€, vous parliez de 3,3 M€ pour l'année prochaine, je parle de la crèche, je parlerai du Cucheron après, les 3,3 M€ de subvention, les 2,4 M€, on a eu la notification, mais nous ne les avons pas perçus puisque nous n'avons pas dépensé les fonds. En face des 3,3 M€, on va avoir les 2,4 M€ plus les 500 000 € de la CAF. Pour

repréciser, en disant que j'étais aux manettes, je sais bien qu'aux finances on fait tout, j'étais aux finances, néanmoins M. ROY-CHEVALIER avait fait des estimations d'une cellule, on avait fait, nous, des estimations, il y en avait pour plus de 1,2 M€, rénover un bâtiment comme celui-ci, vous l'avez vu pour les salles de classe, le coût que ça a eu pour que le bâtiment soit moins énergivore, les coûts de réhabilitation sont énormes. Je vous rappelle que, pour refaire la maison du gardien de 90 m², on en avait pour 1,7 M€, on préférait utiliser cela pour refaire la reconstruction de la maison du gardien très légèrement modifiée, avec les matériaux que l'on a récupérés de la maison du gardien, on trouvait ingénieux de mêler le patrimoine de la maison du gardien et la création de cette crèche. Pour vous parler du Cucheron et les chiffres vont encore changer parce que les montants bougent, on les affine. Comme je vous l'ai dit, vous avez bien vu que la crèche est totalement financée par les recettes. Le Cucheron, c'est l'objet d'une délibération de ce soir avec la vente du bois du Colombier, qui est pour l'investissement du Cucheron. Le Cucheron, c'est sportif, mais c'est aussi associatif, à voir avec les entreprises du Vaulorin, car je vous rappelle que, pour une ville comme Wissous, avoir plusieurs sites à gérer où il y a des associations, ce n'est pas évident. Tout réunir en un seul lieu, le site de Vaulorin peut être vendu presque 6 M€. Quand vous regardez Bois du Colombier : 8 M€, plus Vaulorin, vous êtes à 14 M€.

Les 15 M€, je pense que l'on sera plus autour de 17 M€, quand je dis 17 M€, ce n'est pas uniquement pour les travaux, c'est avec les cabinets de contrôle, les SPS, et quand vous retirez le FCTVA qui sera de l'ordre de 2,850 M€, si je ne me trompe pas dans mes calculs, le coût du Cucheron, pour la ville, avec les ventes du Bois du Colombier et du site de Vaulorin, coûtera 1 M€ à la ville, ce qui est important, mais vous avez vu que l'on a désendetté de 3 M€, la ville aura des capacités pour emprunter. Mais vraiment, quand vous avez dit 47 000 €, ce n'est pas nous qui l'avons mis, c'est ce que l'on a payé durant une année. On est obligé tous les ans de remettre à jour exactement ce qui a été payé.

M. TOULY

Vous ne m'avez toujours pas donné le montant total hors subventions, des recettes et des dépenses d'investissement, 2025, estimé. C'était ma première question. La deuxième, j'ai bien compris vos calculs, on vend Vaulorin, on vend les bijoux de famille, on vend le Bois du Colombier, pour essayer d'acheter. J'ai bien compris, et je ne parle surtout pas du data center, c'est une façon de gérer. Et ma troisième question, c'est que l'on s'est rencontré au salon des maires, avec Monsieur DE FRUYT, et nous avons demandé, justement, c'est la deuxième fois que je le fais, avec des spécialistes de gymnases et je ne comprends pas comment vous arrivez à 15, 17, peut-être un peu plus, il y a toujours des sommes avec l'inflation et je ne parle pas de l'Ukraine, nous, on nous parle de 2 à 7 M€. Donc, la question, c'est que l'impression que ça donne, c'est comme pour les classes à 450 000 € la classe, donc, trois classes, ça faisait 1,5 M€ pratiquement, que là, vous faites un gymnase à 17 M€, là où l'on nous parle de 2 à 7 M€ avec une surface apparemment équivalente. Est-ce que vous faites des choses super luxueuses, super formidables ? Mais comme le disait M. DE FRUYT, on est dans une position d'économie dans l'intérêt général et donc les dépenses, les recettes, tout cela est important. Même si vous êtes peut-être plus spécialiste que moi, j'aimerais avoir des explications sur les dépenses totales d'investissement et de recettes et cette histoire d'évaluation à 17 M€, d'où sortez-vous ce chiffre ? Merci.

M. LE MAIRE

Le montant est donné par un programmiste. Je vous le disais tout à l'heure, nous avons fait un marché global de performance, ce qui veut dire que l'on va payer un bâtiment, j'y reviendrai après par rapport à vos chiffres, et l'on paye également la maintenance du bâtiment pendant quatre ans, car on veut que les constructeurs s'engagent sur les performances énergétiques qu'ils annoncent à la construction. Les 17 M€, c'est avec l'utilisation du bâtiment pendant quatre ans. Le montant total, je ne pourrais vous le donner, qu'au moment de l'attribution du Marché Global de Performance (MGP). Vous comparez, je vous donne l'exemple d'un gymnase qui est fait juste à côté, à Chilly-Mazarin, c'était de l'ordre de 7 M€, pour le gymnase et des vestiaires. Nous, notre projet, c'est une nouvelle salle, un gymnase et des vestiaires, c'est également un espace jeunesse de 120 m² pour les jeunes, c'est, pour toutes les associations de Vaulorin, une maison des associations, c'est la rénovation de tout l'ancien bâtiment. Je pourrais vous communiquer, je ne les ai pas ici, les estimations, mais on a à peu près plus de 4 M€ de rénovation de l'ancien bâtiment du Cucheron, hors taxes, vous avez les bureaux, les salles pour les associations. Au-delà d'un gymnase, c'est un pôle associatif. Il y a un espace pour que les parents puissent télétravailler pendant que les enfants font du sport, c'est vraiment un complexe sportif plus que l'ajout d'une salle.

Quand vous regardez à Chilly-Mazarin, 7 M€, quand ils m'ont annoncé ces montants-là, et quand on regarde la superficie, le Cucheron, je ne vais pas vous dire de bêtises, mais il fait 3 000 m² aujourd'hui avec la salle de gym, les différentes salles et dojos là, on rajoute la même surface à 100 m² près donc, on double de surface et en plus il y a la rénovation de l'ancien. Et l'ancien, vous avez vu, les fenêtres ne s'ouvrent plus... et on veut mettre vraiment de l'isolation. Et là, ce que l'on souhaite, c'est que le groupement qui va répondre s'engage sur le coût d'entretien du bâtiment en termes énergétiques. Et je trouve que c'est le meilleur moyen de challenger les prestataires et de choisir un projet avec l'enveloppe budgétaire. Parce que, quand vous choisissez un architecte qui vous présente un projet qu'il vous estime à 3 M€, une fois que vous consultez les entreprises, vous passez à 5 M€, alors que la MGP, c'est le projet au global, l'architecte avec les constructeurs qui présentent ensemble un projet et le projet est présenté avec les montants associés. Quand on regarde la surface, Vaulorin, avec l'espace de poterie, le modélisme... tout cela sera dans le site. Et effectivement, dans le jargon, on dit le « gymnase », mais c'est plus un bâtiment associatif et sportif.

M. TOULY

Une dernière question et je ne vous embête pas plus. Les recettes totales d'investissement 2025 et les dépenses totales d'investissement ?

M. LE MAIRE

Pour l'instant, nous n'avons pas encore finalisé le budget. Il n'est pas fini, parce qu'il y a encore une délibération ce soir avec une vente que l'on souhaite mettre en investissement, pour bloquer les sommes pour le Cucheron, je parle de la vente du Bois du Colombier. Si on intègre ça, on devrait tourner autour des 14 M€ en recettes et en dépenses. Sans prendre en compte les excédents des années précédentes.

M. TOULY

Et les dépenses ?

M. LE MAIRE

C'est pareil, c'est équilibré. Et je vous le dis, c'est vraiment une première estimation du coût, après les dépenses, vous voyez déjà les subventions, il y a la recette de 2,4 M€, plus les 8 M€, plus ce que l'on est capable de faire tous les ans, l'excédent que l'on va avoir, je pense que l'on tournera dans ces eaux-là, mais on en reparlera tout début février.

M. DE FRUYT

Je réinterviendrai au point numéro 6 sur la vente du Bois du Colombier.

Mme MICHON-TOULY

Si on considère les 17 M€ au bas mot, pour cet ensemble de 6 000 m², 3 000 à rénover et 3 000, ça fait quand même pratiquement 3 000 €/m².

M. LE MAIRE

C'est 3 000 € du m² avec le paiement des fluides pendant quatre ans et demi. Le coût intègre tous les fluides, l'utilisation du bâtiment et la maintenance durant quatre ans. C'est une part non négligeable. L'entretien du bâtiment pendant quatre ans que l'on impose. Après, je vous l'ai dit, c'est une estimation du programmiste, on peut avoir et j'espère que nous aurons une agréable surprise.

M. TELMAN

Monsieur le Maire parlait du gymnase à Chilly, c'est 1 750 m² pour 6 M€, ce qui fait 3 400 €/m². Donc, on est cohérent avec les 3 000 €/m². Il a coûté 6 M€, mais il est deux fois plus petit.

M. LE MAIRE

La rénovation peut coûter plus cher par moment que la construction. Ce qu'il va falloir mettre parce que les dojos qui ne sont pas accessibles aux PMR, il va falloir faire une passerelle pour l'accessibilité. Il y a des complexités techniques qui sont quand même importantes.

M. DE FRUYT

Et donc vous estimez que les travaux vont commencer et se terminer quand ? Approximativement.

M. LE MAIRE

Dans le lancement de la procédure, ils font aussi le timing. J'espère que le bâtiment pourra être terminé, y compris avec la construction, puisque c'est un site occupé, ils vont devoir construire durant l'utilisation du Cucheron. Une fois que le bâtiment sera fait, les activités pourront basculer sur le nouveau plateau pour pouvoir travailler sur la rénovation. Donc, la totalité, je pense que ça sera fini début ou mi 2027. Je pense qu'il y en a au moins pour deux ans, car ils sont obligés de construire et finir, on a bien précisé que c'était un site occupé, on ne peut pas dire aux associations : « pendant un an, vous n'avez plus de plateau, plus de dojos, plus rien ». Je ne pense pas que ça alourdisse tellement le montant, mais ça complexifie par le jeu des chaises musicales.

Mme COCO

Nous passons au vote.

M. LE MAIRE

On vote la prise d'acte.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

M. DE FRUYT

Je rappelle que le fait que l'on vote la prise d'acte ne signifie absolument pas que l'on est d'accord avec le contenu des éléments qui nous ont été présentés, mais vous l'aviez compris, merci.

2. Tarifs des services communaux (Annexe D.2)

Il est proposé à l'assemblée de modifier les tarifs des services communaux proposés comme suit :

- Pour le service animations et festivités

	Tarifs	
	Wissoussiens	Extérieurs
Animations d'été	Gratuit sur présentation du Wissous Pass	- 15 € par personne <i>(Extérieurs, Wissoussiens sans le Wissous Pass)</i> - 120 € la carte de 10 entrées annuelle (pour les particuliers) - 200 € par groupe * <i>(20 personnes max accompagnateurs compris)</i> - Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans <i>(sur présentation du justificatif)</i>
Animations d'hiver	Gratuit sur présentation du Wissous Pass	- 10 € par personne <i>(Extérieurs, Wissoussiens sans le Wissous Pass)</i> - 100 € par groupe* <i>(20 personnes max accompagnateurs compris)</i> - Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans <i>(sur présentation du justificatif)</i> - 5 € la paire de gants (taille universelle)
Wissous Pass	Gratuité 10 € la reproduction d'une carte Wissous Pass <i>(en cas de perte ou vol...)</i>	

- Location des salles « Aldébarande » de l'Espace culturel Antoine de Saint-Exupéry pour les particuliers, le personnel communal, les syndicats de copropriété

Salles Week-end	Wissoussiens, Entreprises wissoussiennes				Personnel communal
Aldébarande n° 1 + cuisine et bar	Samedi	Dimanche	Les veilles de jour férié et férié	WE	GRATUIT 1/tous les 2 ans
	300 €	300 €	300 €	500 €	CONVENTION DE PRÊT
	Cautiion	Cautiion	Cautiion	500 €	
	300 €	300 €	300 €		Pas de cautiion
Aldébarande n° 3 + cuisine et bar	Samedi	Dimanche	Les veilles de jour férié et férié	WE	GRATUIT 1/tous les 2 ans
	500 €	500 €	500 €	800 €	CONVENTION DE PRÊT
	Cautiion	Cautiion	Cautiion	800 €	
	500 €	500 €	500 €		Pas de cautiion

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs présentés des services communaux pour une application au 9 décembre 2024.

Mme GUYOT

Bonsoir, la ville de Wissous organise des animations d'été et d'hiver. Dans le cadre de Wissous Glace, il est demandé aux usagers par mesure de précaution de porter des gants afin de limiter les risques d'accident. Les années passées la ville était en contact avec une société qui mettait à disposition un distributeur de gants. Au vu des recettes réalisées l'année dernière, la société n'a pas souhaité reconduire son contrat pour la prochaine saison. Ainsi, afin de répondre à un besoin nécessaire et mentionné dans le règlement intérieur, la ville a décidé de procéder à la vente de gants à l'accueil du site. Le tarif est fixé à 5 €.

D'autre part, pour le site de Wissous Plage et à la suite de retours des usagers, il est proposé de mettre en place un tarif dégressif via la vente d'un carnet de 10 entrées annuel, à un tarif réduit de 120 € au lieu de 150 €. De plus, il est proposé d'ajouter la possibilité de réserver une salle Aldébarande les veilles de jours fériés ainsi que les jours fériés. Ce que nous proposons, c'est la veille de jours fériés et les jours fériés, de la mettre au même prix à 300 € avec une cautiion de 300 €. Juste pour la salle Aldébarande n° 1 avec la cuisine et le bar, et pour la salle Aldébarande n° 3 avec cuisine et bar les veilles de jours fériés et jours fériés, ça sera 500 € avec une cautiion de 500 €. Les membres du conseil municipal sont donc invités à délibérer sur la base des propositions suivantes :

- 5 € la vente de gants en taille universelle sur le site de Wissous Glace ;
- tarif préférentiel de 120 € pour 10 entrées sur le site de Wissous Plage, soit une économie de 30 € pour les usagers ;
- inclure la location des salles Aldébarande la veille de jours fériés et les jours fériés.

Pour informations complémentaires le tarif pour l'achat des gants pour la collectivité est de 1,09 €.

Les salles disponibles à la location la veille dès que celles-ci sont libres, exemple de 17h à 20h, suivant le planning, surtout des associations qui les utilisent.

M. DE FRUYT

Juste deux questions sur les gants, notre prix d'achat des gants, je n'ai pas entendu ?

Mme GUYOT

1,09 €.

M. DE FRUYT

Et à ce prix-là ils protègent vraiment ?

Mme GUYOT

On a pris des gants, je dirais classiques, mais ce sont des gants en laine. C'est la même chose que ce qu'il y avait déjà dans le distributeur. Nous avons pris exactement le même type de gants.

M. DE FRUYT

Le but est bien de protéger les mains des gens ?

Mme GUYOT

Le but est de protéger du froid, de protéger en cas de chute pour que ça n'érafle pas les mains, mais on n'a pas l'intention que les gens mettent les mains sur la glace, se les fasse couper. Les $\frac{3}{4}$ des gens viennent avec des gants en laine et non avec des gants de boxe.

M. TOULY

Donc, ce ne sont pas des gants homologués, il suffit d'avoir son gant en laine qui ne sert pas à grand-chose. D'ailleurs, il ne va pas faire très froid puisque l'on est à l'intérieur d'un gymnase.

Mme GUYOT

Le gymnase n'est pas chauffé, M. TOULY, quand il y a Wissous Glace.

M. TOULY

Il fait quand même moins froid que dehors.

Mme GUYOT

Les $\frac{3}{4}$ du temps, les gens viennent avec leur manteau. Vous n'êtes peut-être pas venu souvent à Wissous Glace, ça doit être cela, M. TOULY.

M. LE MAIRE

Les gants, c'est pour la sécurité avec les lames, ce n'est pas pour le froid.

M. DE FRUYT

C'est pour cela que je posais la question de l'efficacité par rapport à la sécurité.

Mme GUYOT

Les personnes viennent avec leurs gants, il n'y a pas de règle sur les gants. La seule chose qu'on leur demande, c'est d'avoir des gants. On n'impose pas aux gens d'avoir des gants de ski. De toute façon, ça ne sert à rien d'en discuter, effectivement, comme vous le dites, M. TOULY, ça ne sert à rien. M. TOULY dit que ça ne sert à rien, donc ça ne sert à rien que je parle. M. TOULY, vous n'êtes vraiment pas la chips la plus croustillante du paquet, s'il vous plaît, vos réflexions désagréables, ça suffit !

M. DE FRUYT

Hormis ces éléments très personnels dont je ne suis pas certain qu'ils aient leur place ici, je maintiens qu'il me paraît pertinent de poser la question de l'efficacité des gants par rapport à la sécurité.

Mme GUYOT

J'entends tout à fait votre question. La sécurité est : « il faut porter des gants » comme sur toute patinoire.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **28 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

3. Convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2024-2025 (annexe D.3)

Une nouvelle convention est proposée par l'Association Nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Seniors « AND-SC2S ».

Elle a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre pour l'accompagnement vers l'autonomie des structures d'accueil de jeunes volontaires en service civique solidarité seniors 2024-2025 en tenant compte des besoins des structures, de la levée des freins à la mobilité et de la prise en charge de la prestation de subsistance. Pour mémoire, le Service civique est un programme national d'engagement de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service des autres. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe au maire chargée du Bel Âge à signer la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité seniors 2024-2025 ainsi que tous les actes et avenants afférents.

Mme ROCHARD

Il s'agit d'une nouvelle convention signée, pour les jeunes qui viennent en service civique à partir du mois de janvier. Stesia, que la plupart d'entre vous avez rencontrée, est partie au mois de novembre. Elle est entrée dans la vie professionnelle et nous recrutons de nouveau des jeunes et on signe une convention.

Mme COCO

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

4. Convention de partenariat entre la commune de Wissous et le comité de l'Essonne de la ligue contre le cancer dans le cadre de la création d'espace sans tabac (annexe D.4)

Il paraît nécessaire de soutenir les avancées contre le tabagisme en France afin d'améliorer la santé de tous, en protégeant notamment les jeunes enfants d'un tabagisme passif.

Il est primordial d'inciter chaque adulte à montrer l'exemple en créant des espaces sans tabac aux abords des lieux fréquentés par les plus jeunes. Ainsi, la commune contribue à protéger et préserver l'environnement des enfants.

Pour toutes ces raisons, la municipalité a décidé de signer cette convention afin d'installer des zones sans tabac et réglementer l'usage de la cigarette sur le domaine public devant les écoles, les ACM ainsi qu'aux abords des jeux du Domaine les étangs – parc Arthur Clark.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que tous les actes et avenants afférents.

M. TELMAN

Merci. C'est une proposition venant de Mme ROCHARD et de la Ligue contre le cancer qui a parlé de la possibilité de faire des espaces sans tabac. Il nous a paru nécessaire de soutenir les avancées contre le tabagisme en France afin d'améliorer la santé de tous, en protégeant notamment les jeunes enfants d'un tabagisme passif.

Pour cela, nous avons décidé et nous vous proposons, à la suite de cette convention signée avec la lutte contre le cancer, de créer des espaces sans tabac, aux abords des écoles, aux abords aussi des ACM et dans le parc Arthur Clark au niveau des jeux, où un panneau notifiera « zone sans tabac » avec noté sur le panneau « en partenariat avec la Ligue contre le cancer ». Tout est financé par la Ligue contre le cancer.

M. DE FRUYT

Pour ce qui est du respect du panneau, vous comptez en amont faire un peu de publicité et de formation et, en aval, y a-t-il un volet répression ?

M. TELMAN

Au niveau prévention, déjà on se réunira avec la Ligue contre le cancer et nous verrons comment matérialiser. Feroons-nous une signalisation au sol ou juste des panneaux ? On verra aussi si nous mettons des cendriers aux abords de ces zones-là. Il y aura toute une prévention et une communication. Après, pour la répression elle sera effectuée par la police municipale. Lorsque les personnes fumeront au contact d'enfants dans ces zones non-fumeurs.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → 26 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU).

→ 1 Abstention : (M. Philippe DE FRUYT).

→ 1 Contre : (M. Gilles GUITTARD).

Mme MICHON-TOULY

Comme je l'ai dit en commission, je pense que la cigarette électronique les enfants et les jeunes, par mimétisme, utilisent encore plus la cigarette électronique que la cigarette et la cigarette électronique peut déboucher sur fumer une cigarette classique. Je sais que ça ne fait pas plaisir à tout le monde, mais il aurait peut-être fallu étendre à la cigarette électronique.

M. LE MAIRE

Mme TOULY me regarde, car j'ai arrêté de fumer et que je suis à la cigarette électronique. Là, c'est toute une campagne faite par la Ligue contre le cancer, et effectivement, ils commencent par la cigarette. Ils commencent à mettre contre le vapotage. Je voulais juste vous informer que, quand j'allais à Wissous Plage, je ne fumais pas et ce n'est pas pour cela que l'on a autorisé la vapote à Wissous Plage, on l'a aussi interdite au même titre que la cigarette. C'est un package qui est proposé par la Ligue contre le cancer et là ils commencent à regarder également le fait de mettre le vapotage. Les risques, on ne les connaît pas encore, mais c'est surtout par mimétisme et, là, je vous rejoins.

Mme MICHON-TOULY

Justement, au niveau des effets secondaires, une étude vient de sortir et je suis un peu concernée par cela. Il y a un déchaussement bien plus important par exemple chez les gens qui vapotent. Ce sont les premiers résultats, parce que nous n'avons pas encore assez de recul par rapport à cette pratique. Mais c'est un début et c'est bien de sensibiliser les gens en disant que ce n'est pas totalement anodin quand même.

Mme GUYOT

Le mieux est d'arrêter de fumer.

M. TOULY

Et de ne pas boire de boissons sucrées du type coca-cola, par exemple, ça n'est pas bon pour la santé et le diabète.

Mme GUYOT

Ça tombe bien, je n'en bois pas.

5. Partenariat auprès de l'Agence Nationale pour les chèques vacances « Programme séniors en vacances 2025 »

La mission de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) consiste à favoriser l'accès aux vacances pour les séniors. La municipalité souhaite développer les services à destination des personnes âgées et, par l'intermédiaire de ce programme, faciliter le départ en vacances de ces personnes exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le partenariat avec l'ANCV ; d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire chargée du Bel Âge à signer les actes afférents à ce partenariat.

Mme ROCHARD

Le programme « sénior en vacances » de l'association des chèques vacances propose des séjours tout compris en France et en Europe pour les personnes âgées. Chaque année, la commune de Wissous propose un séjour d'une semaine. Cette année, il a eu lieu à Mûr-de-Bretagne, pour 2025 nous avons déjà posé une option sur un séjour à Balaruc-les-Bains du 25 mai au 1^{er} juin. On attend les dernières validations de l'ANCV pour ce lieu. La municipalité souhaite développer les services à destination des personnes âgées pour faciliter le départ en vacances de nos aînés. Pour ceux qui ont des revenus faibles ou qui ne partent jamais en vacances, c'est pour cela que j'ai essayé de proposer des activités qui soient adaptées aux plus âgées ou à ceux qui sont les plus dépendants. J'ai fait un choix de ne pas proposer de séjour où il y a beaucoup de marche et beaucoup d'activités physiques, afin que tout le monde puisse venir. Je pense que, quand on est allé à Mûr-de-Bretagne, la plupart des gens ont pu participer aux activités.

Mme COCO

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

6. Mise en œuvre d'une possibilité de substitution concernant la cession des parcelles cadastrées du lot A situées lieudits « Bois du Colombier » et « La Justice » (annexe D.5)

Par les délibérations n° 2023-03-17 du 6 avril 2023 et n° 2024-01-03 du 8 février 2024, le conseil municipal a autorisé la cession des parcelles précitées à la Société PIERREVAL INGENIEIRIE au prix de huit millions cinquante mille euros (8 050 000 euros) nets vendeur et hors taxe.

Le 5 octobre 2023, il a été conclu une promesse de vente ainsi qu'un premier avenant le 22 mars 2024. L'article 9 de la promesse de vente conclue prévoit une clause de substitution.

Le 26 novembre 2024, la société Pierreval a demandé que le conseil municipal se prononce en faveur d'une substitution potentielle au bénéfice de la société MILEWAY, aux conditions suivantes :

- transfert à MILEWAY et purge tout recours du permis de construire PC 091 689 24 0008 délivré le 13 novembre et portant sur un projet d'une surface de plancher de 8 360 m² ;
- prix de vente de 8 050 000 euros payable intégralement à l'acte de transfert de propriété.

Une telle substitution serait plus favorable aux intérêts de la commune dans la mesure où la société MILEWAY payerait comptant, à la signature de l'acte d'acquisition, les sommes attendues par la commune aux lieu et place du calendrier prévu.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le principe de la substitution tel qu'il est prévu dans le compromis conclu le 5 octobre 2023.

Mme COCO

La promesse de vente a été signée initialement avec la société Pierreval, pour un montant de 8 050 000 €. Aujourd'hui Pierreval propose de faire une clause de substitution avec la société Mileway pour le même montant. Contrairement à la société Pierreval, le paiement serait effectué au comptant, alors que Pierreval le faisait en plusieurs fois.

M. DE FRUYT

Lors du conseil municipal du 6 avril 2023, puis du 8 février 2024, il a été précisé au conseil pour recueillir son assentiment que cette opération serait, entre autres, soumise aux prescriptions suivantes ; je cite : « premièrement la compatibilité environnementale du site existant avec un projet à destination d'industries, d'entrepôts et bureaux. » C'est le souvenir que j'en ai, donc rassurez-vous braves gens, ça ne devait pas être de la logistique et deuxièmement un accès au terrain par la route de Paray. Or je ne suis pas encore allé voir le permis de construire, mais aucune de ces deux conditions n'est reprise dans l'autorisation de substitution, alors que l'on sait maintenant qu'il va s'agir d'un projet purement logistique qui va jeter sur nos routes camions et camionnettes. Et ce n'est pas n'importe quelle route, puisqu'il s'agit de la D167 dont l'enquête publique pour le projet des Avernoises a confirmé qu'elle était déjà saturée et qu'elle était déjà saturée avant l'installation des 1 200 emplois de cette opération des Avernoises. Qu'elle était déjà saturée avant l'arrivée du trafic lié au collège et qu'elle était déjà saturée avant un autre projet auquel vous vous étiez opposé, en tout cas par rapport au permis de construire,

de Mondial Relay qui, *in fine*, va se faire et donc venir ajouter son trafic sur cette pauvre D167. Or c'est un endroit définitivement dangereux. Cet ajout de trafic, projet après projet, augmente le risque et je me permets de rappeler qu'il s'est déjà produit un drame mortel à quelques centaines de mètres de là, sur cette même D167. Je ne souhaite pas qu'en rajoutant du trafic à travers ce projet on augmente le risque.

Mme COCO

Je vais répondre pour la première partie, il s'agit d'une zone d'activité, il n'y aura pas de logistique avec la clause de substitution, il y a également un transfert de permis de construire. Au pire, ça sera un permis de construire modificatif qui sera déposé par la société Mileway, si je ne dis pas de bêtise mais, si je reprends le permis de construire qui a été déposé et accordé, on a une surface de 8 630 m², dont 1 626 m² de bureau et 7 004 m² d'industrie, mais il n'y a pas de logistique mentionnée dans le permis de construire.

M. LE MAIRE

Juste pour ajouter sur ce que dit Mme COCO, vous énumérez des points qui n'y sont pas, parce qu'entre l'année dernière, si je reprends la délibération du 8 février, c'est que maintenant il y a un permis de construire, donc, effectivement il y a des choses qui étaient dans la clause de destitution, comme l'accès autorisé route de Paray. Je vous rejoins sur votre argumentaire sur le fait qu'il ne faut pas augmenter, mais un point que vous n'avez pas soulevé, M. DE FRUYT, c'est que dans les délibérations précédentes c'était 10 209 m² que l'on permettait de construire, c'est ce qui est noté dans la délibération, et aujourd'hui le permis, c'est 8 000 m², soit 20 % de moins. Donc, effectivement, on vous rejoint et la délibération et le permis de construire que l'on a accepté vont dans ce sens, puisque les surfaces sont réduites de 20 % par rapport à ce qui a été voté en conseil. Donc, quand vous tenez ce type de propos, lisez la totalité de la délibération et regardez qu'il y a une baisse des mètres carrés des locaux. C'est un parc d'activité type Adhika qui est rue Victor Baloché. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'activité de transport, parce qu'à Wissous, vu les transports que l'on a, les gens vont venir en voiture. Mais ce n'est pas de la logistique lourde comme vous l'entendez. Vous connaissez la procédure pour être allé plusieurs fois consulter des permis de construire et je vous propose d'aller consulter celui-ci. Il y a quatre bâtiments et chaque bâtiment est plus petit que celui d'Adhika. Ce sont des îlots sur la structure. La délibération précise bien que le permis qui a été délivré fait 20 % de surface en moins que ce qui était imaginé à la base pour la vente de ce montant.

M. DE FRUYT

Vous m'ouvrez la porte très grand, ne vous arrêtez pas là Monsieur le Maire, je me permets de rappeler que lors de sa campagne de 2014, celui que vous avez rejoint à l'époque avait, dans sa campagne, mis le fait qu'il allait transformer le Bois du Colombier en zone naturelle. C'était l'une de ses promesses de campagne. Ne nous contentons pas de moins 20 %, faisons -100 % et rendons ce bois à sa fonction de bois, comme cela avait été promis lors de la campagne de 2014.

M. LE MAIRE

Je n'étais pas tête de liste, M. DE FRUYT, mais j'avais un peu de lucidité, la preuve, j'avais rejoint votre équipe, j'ai fait deux réunions et je suis parti vu vos compétences à l'époque. Et encore maintenant en termes de réflexion, on voit encore ce soir que l'on ne se rejoint pas du tout sur

l'imagination et le souhait que l'on a dans le développement d'une ville. Mais après, à chacun ses envies et ses compétences.

M. DE FRUYT

Monsieur le Maire, pour ma part, j'essaye de sérier nos désaccords à des dossiers et je ne me souviens pas de m'être livré à votre égard à ce type d'attaque personnelle. Et je peux vous dire que plus vous continuerez à en faire, moins j'en ferai de mon côté. Merci.

M. LE MAIRE

On va descendre bien bas.

M. TOULY

Je le rappelle, car je l'avais déjà évoqué la première fois, puis une deuxième fois et je vais le faire pour la troisième fois : nous avons une surface de 17 500 m², avec une entreprise pendant un an et demi, près de deux ans, si vous voulez en acheter sur une surface de plancher de 10 200 m², pour 8 050 000 €, c'est à dire presque trois fois les prix des Domaines, formidable, des philanthropes. Et j'avais dit : « Il y a certainement un loup derrière, en tout cas, on peut l'imaginer. Et là, vous signez un permis de construire avec cette entreprise, Pierreval le 13 novembre et 13 jours après, très étonnant, c'était convenu d'avance, évidemment, substitution avec Mileway, qui est déjà présent rue Ampère sur 3 800 m² avec beaucoup de camions. Leader européen de la logistique. Ils ne vont sûrement pas faire de logistique, je n'en doute pas une seconde, pour une surface de 8 200 m², c'est-à-dire 2 000 m² de moins. Mais c'est formidable, attendons encore un peu parce que pour 500 m², ils vont l'acheter à 8 M€. Sérieusement, je vais réfléchir, parce que ça sent quand même, je ne dirais pas la magouille, mais il y a quelque chose de pas clair, et je ne le dis pas à votre rencontre. Je me dis que Pierreval qui pendant près de deux ans, voulait absolument l'acheter trois fois le prix des Domaines et qui treize jours après « Mileway, le concurrent principal, dans une guerre effrénée » tout cela est d'une évidence totale. Donc, je me réserve le droit de faire une enquête et éventuellement d'ester en justice, parce que ça ne sent pas très bon. Et comme l'argument, en plus, est de dire : « ils sont formidables » ils achètent le même prix pour moins de surface et ils vont payer tout de suite, mais c'est formidable. Et ça tombe bien puisqu'on a besoin de 8 M€ pour faire le Cucheron... extraordinaire ! C'est le Père Noël.

M. LE MAIRE

Je comprends bien et vous noterez, le public, et vous avez raison, estez en justice si vous le souhaitez, d'ailleurs il y a votre écrivain public qui est derrière, comme cela il pourra rédiger vos mémoires. Faites-le, si vous voulez, mais vous assumerez auprès de la population, effectivement. C'est comme le règlement intérieur et les deux décisions que l'on a reçues aujourd'hui, où vous avez été remercié sans même qu'il y ait d'audience. Faites-le, après, nous, on trouvera des fonds pour financer le Cucheron. Je sais là ce que vous cherchez à faire, c'est de mettre à mal la construction du Cucheron. On trouvera, on a d'autres idées pour le financer, ne vous inquiétez pas. Si vous souhaitez ester en justice, faites-le, néanmoins la ville pourra se réserver le droit, si ce n'est pas justifié. Après, il faut voir les fondements. Allez déjà voir le permis. Peut-être pouvons-nous avoir des pertes au niveau de la ville, mais maintenant, au vu du nombre de contentieux que vous attaquez et que vous nous attribuez au niveau de la ville, maintenant, nous allons répondre un peu. Nous avons été, je pense, trop gentils. Mais je ne peux que vous conseiller de le faire si vous avez ce vrai sentiment. Si ce n'est pas un sentiment pour mettre à mal le financement du centre omnisports, si c'est vraiment un ressenti, faites-le.

M. TOULY

Vous ne m'avez pas compris, ce n'est pas pour vous embêter, c'est pour vous protéger.

M. LE MAIRE

Vous imaginez bien qu'un terrain à 2 M€ que l'on a réussi à vendre 8 M€ pour la ville, en fait, c'est moi qui mets de l'argent dans la ville... non, c'est qu'il y a un permis. Nous serions en PLUI ou en intercommunalité, je n'aurais pas confiance. Je me dirais « là, il y a peut-être anguille sous roche », là on est en PLU, c'est la ville qui instruit. Mais, si c'est votre ressenti, faites-le.

M. TOULY

On va vérifier, c'est tout. Et au cas où l'on trouverait quelque chose, ça vous protégera. Mais ce que ne nous a pas dit Monsieur DE FRUYT, c'est que vous avez fait vous-même deux actions sans nous le dire. On l'a su après, et vous avez bien fait. Vous avez attaqué la tentative à la place du karting de Mondial Relay, aussi une entreprise de logistique et vous avez eu raison. Vous avez fait deux procédures et vous avez perdu au nom de la mairie. Pas de chance, on a Mondial Relay avec une soixantaine de camions et une centaine de camionnettes. Le bâtiment est pratiquement en face du data center, formidable, vraiment, ça va améliorer la vie des Wissoussiens. Notre sujet, c'est de dire : « encore une entreprise de logistique », énorme, Mileway, leader européen. Donc, tout cela, il y a des intérêts capitalistiques évidents. Après, il est peut-être naturel qu'ils payent trois fois le prix, peut-être. Mais, par protection, on va se renseigner, et ce n'est pas contre vous, ni contre le fait d'avoir le Cucheron, même si on trouve que la méthode n'est pas forcément la meilleure, mais on a besoin d'argent, je comprends très bien, pour minimiser le coût du Cucheron, c'est votre choix et je le respecte. Mais on va se renseigner parce que je l'ai dit dès la première fois, de 2 M€ on passe à 8 050 000 €. Ce n'est quand même pas tous les quatre matins que l'on a le Père Noël chez nous.

Mme COCO

Nous passons au vote.

Vote : → 22 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX).

→ 2 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, M. Gilles GUITTARD).

→ 4 Contre : (Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU).

ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

7. Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion d'une crèche mixte ville/entreprise sise aux Vergers de Wissous (annexe D.6)

La ville de Wissous a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2021-2024.

Les prestations contractualisées dans les CTG donnent lieu à des bonus territoire directement versés au gestionnaire du service. Dans l'ancien dispositif, c'est la collectivité qui percevait les

aides de la CAF par actions. Pour la crèche « Les Vergers » de Wissous, le bonus territoire CTG est de 924,80 € par an et par place. Le nombre de places soutenues par la ville s'élevant à 20, le montant annuel au titre du bonus CTG s'élève à 18 496 €. Les montants des bonus territoire CTG sont versés chaque année et restent identiques durant la période conventionnelle de la Convention Territoriale Globale. L'avenant a pour objet de modifier la rémunération perçue par le délégataire en minorant le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par la ville de Wissous, afin de tenir compte des modalités de versement du bonus territoire CTG. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 3 et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la petite enfance à le signer.

Mme FERNANDES

La ville de Wissous a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période 2021-2024. Cette convention a remplacé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Les prestations contractualisées dans les CTG donnent lieu à des bonus territoire directement versées au gestionnaire du service. Dans l'ancien dispositif, c'est la collectivité qui percevait les aides de la CAF par actions.

Pour la crèche « les Vergers de Wissous », le bonus territoire CTG est de 924,80 € par an et par place. Le nombre de places soutenues par la ville s'élevant à 20, le montant annuel au titre du bonus CTG est de 18 496 €. Les montants des bonus territoire CTG sont versés chaque année et restent identiques durant la période conventionnelle de la convention territoriale globale. L'avenant a pour objet de modifier la rémunération perçue par le délégataire en minorant le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par la ville de Wissous, afin de tenir compte des modalités de versement du bonus territoire CTG.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

8. Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la construction, l'aménagement, et la gestion d'une crèche mixte ville/entreprise sise ZAC Saint-Éloi (annexe D.7)

Comme indiqué lors de la précédente délibération, un avenant n° 4 doit être signé afin de modifier la rémunération perçue par le délégataire en minorant le montant de la contribution forfaitaire versée annuellement par la ville de Wissous afin de tenir compte des modalités de versement du bonus territoire CTG. Pour la crèche « les Lutins de Saint-Éloi », le bonus territoire CTG est de 924,80 € par an et par place. Le nombre de places soutenues par la ville s'élevant à 20, le montant annuel au titre du bonus CTG s'élève à 18 496 €. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 4 et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la petite enfance à le signer.

Mme FERNANDES

Pour la crèche « les Lutins de Saint-Eloi », les montants sont identiques à l'avenant n° 3 de la délibération précédente.

Mme COCO

Y a-t-il des questions ? M. TOULY.

M. TOULY

Sur la dernière Gazette, vous avez oublié de votre majorité, trois élus qui sont là et Mme JACQUARD à titre d'information.

M. LE MAIRE

Non, non, ce sont juste les élus avec délégation.

M. TOULY

Ils ne sont donc pas élus ?

M. LE MAIRE

Délégation ne veut pas dire élection.

M. TOULY

D'accord, nous, nous n'avons pas de délégation, mais on est dessus. Je suppose Mme FERNANDES, puisque vous êtes allée, il y a deux ans, faire une enquête pendant une journée sur les deux crèches, que vous avez dû faire plus d'une journée sur les deux crèches, du fait du scandale qu'a évoqué tout à l'heure dans son discours sur le DOB, Monsieur le Maire sur People and Baby qui vraiment fait l'objet d'une attaque en corruption de plusieurs associations. Qu'avez-vous fait suite aux actualités récentes, pour montrer que cette entreprise de délégation de service public, n'a pas respecté, je ne dis pas à Wissous, mais qu'avez-vous fait à Wissous, par rapport à ce qui a été déclaré dans un livre terrible de celui-là même qui avait fait un livre sur les EHPAD. Et tous les articles de journaux et les procédures en justice contre cette entreprise ? Qu'avez-vous fait pour ces deux crèches de Wissous ?

Mme FERNANDES

Effectivement, je n'y vais pas tous les ans, mais au moins deux fois par an. Et, pour revenir au sujet de tout à l'heure, je peux vous confirmer qu'une crèche municipale est quand même beaucoup mieux tenue que les crèches privées. Ça fait quatre ans que je m'occupe de la petite enfance, je peux vous dire que pour la crèche municipale, en quatre ans, j'ai dû recevoir trois courriers. Les crèches privées, il ne se passe pas un mois sans qu'il y ait un courrier des parents ou des courriels de réclamation, car ils ne sont pas contents : des amplitudes horaires raccourcies, des sections qui sont fermées... je peux vous dire qu'avec la crèche municipale, ça ne se produit pas. D'ailleurs, aujourd'hui, il y avait grève, nous avons anticipé, fait appel à des intérimaires et tous les parents ont pu déposer leurs enfants ce matin à la crèche, ce qui n'est pas le cas des crèches privées.

M. LE MAIRE

Avec Mme FERNANDES, au mois de juin et juillet, nous avons convoqué People and Baby, société qui est en sauvegarde accélérée, je vous donne l'information. Lorsqu'on les avait

rencontrés, pour être totalement transparent, vous savez qu'il y a deux DSP : Saint-Éloi avec 20 berceaux et 20 berceaux aux Vergers.

M. TOULY

Depuis combien de temps ?

M. LE MAIRE

Ces vingt ans ont été signés en 2013, donc doivent finir en 2032 ou 2033. On leur a proposé, et on a réitéré par courrier avec la procédure de sauvegarde accélérée, de récupérer Saint-Éloi, la totalité du bâtiment, et on municipalise, et on leur loue le bâtiment qui appartient à la ville au niveau des Vergers et ils font toutes les entreprises dans ce bâtiment-là. Donc, on a réitéré quand on a su qu'ils étaient en sauvegarde accélérée. Et là on attend que le liquidateur soit nommé pour lui dire que l'on a une solution à Wissous, qui est de récupérer la crèche de Saint-Éloi pour la municipaliser et ils reprennent parce que l'on avait 20 berceaux, Saint-Éloi fait 33 berceaux, donc un peu moins de berceaux ça nous va bien avec la nouvelle crèche qui fait 9 berceaux de plus. C'est ce que l'on a proposé à People and Baby. Je pense que l'on se rejoint sur ce point, la remunicipalisation notamment des crèches ne peut apporter que des plus pour la ville et surtout pour les enfants qui fréquentent ces structures.

M. TOULY

Pour une fois, je vais aller dans votre sens, mais simplement je m'étonne que les rapports de délégation de service public que l'on évoque chaque année, c'est la première fois que j'entends que presque chaque jour, il y a des... on ne le savait pas. Et moi-même j'ai mis l'information sur plusieurs réseaux sociaux, il y a des personnes qui ont dit « est-ce que tu exagères ? » Parce qu'à l'époque, je ne sais pas. Il n'y a que vous qui savez. Et là, vous nous dites ce soir qu'il y en a eu plusieurs.

M. LE MAIRE

Il y a eu deux visites sur site de Mme FERNANDES et notamment une avec People and Baby et une surprise sur chaque structure. Et les rapports de délégataire que vous évoquez, on ne les a pas passés cette année. On a envoyé un recommandé, car on a refusé de les présenter pour la simple et bonne raison que les montants que l'on a validés l'année dernière sur le compte 2022, cette année, ils nous présentent 2022 et 2023, et 2022 ce n'est pas le même que celui que l'on a passé en conseil. Le budget 2024 est un copier-coller du budget 2023. Donc, on a envoyé un recommandé. Je fais une suspension de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE de 21h51 à 21h52
--

M. LE MAIRE

Je rouvre la séance.

M. TOULY

Par rapport à ce que vous dites et ce que vous allez faire, que je soutiens, avez-vous averti de manière directe les parents.

M. LE MAIRE

Non, il ne faut pas les inquiéter. Quand vous avez des parents qui sont attachés par exemple à du personnel, on n'est pas sûr de récupérer le personnel, même si je pense qu'il serait mieux

traité dans nos structures que ce qu'ils peuvent être dans ce type de structure. Tant que ce n'est pas fait, je suis un peu comme Saint-Thomas, tant que je n'ai pas un courrier qui me précise que l'on commence les échanges, ce qui pourra rassurer certaines familles. Donc, là, ce qu'a fait People and Baby, ils ont pris beaucoup moins d'entreprises, donc sur les 33 il y a des berceaux libres, parce qu'on a eu des fermetures de crèches l'année dernière, on a mis des pénalités monstrueuses et, quand ils sont venus, c'était pour réduire les pénalités, on leur a dit non, vous ne jouez pas le jeu, les pénalités sont dues. Et c'est ce qui a engagé le fait qu'ils viennent à notre rendez-vous, car on les avait convoqués plusieurs fois avec Mme FERNANDES et ils n'étaient pas venus. Avec l'argent, on arrive à avoir pas mal de choses. Ils n'ont pas les moyens, notamment avec la procédure de sauvegarde aujourd'hui, de payer les sommes. On a dit : « on fait un arrangement, on ferme la DSP, on récupère notre structure ». Et, vous le verrez ce soir, Frédéric VANNSON va présenter une délibération où l'on recrute un nouveau poste pour le multi-accueil, on l'a évoqué en commission, un poste pour renforcer l'équipe du multi-accueil que l'on a aujourd'hui. C'est un grade A comme la directrice, pour que demain, si ça avançait, nous puissions pallier rapidement, car on connaît, Câlin-Matins on l'a su et en une semaine on a dû réagir. Si demain ils arrêtent ou qu'ils acceptent notre proposition ou celle des liquidateurs, il faut que l'on puisse être réactif.

Donc, là, c'est une personne en plus à la suite d'un remplacement, où l'on souhaite prendre quelqu'un de catégorie A qui pourra nous permettre un plan B si jamais nous récupérons la structure de Saint-Éloi d'être réactif pour la récupérer, que les familles ne se retrouvent pas sur le carreau et surtout en milieu d'année. Parce qu'autant Câlin-Matins ça s'est fait de juillet à septembre, nous avons eu trois semaines pour réagir, autant certains qui n'ont pas de remord, peuvent le faire le vendredi pour le lundi.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

M. LE MAIRE

Excusez-moi, je demande une suspension de séance de 5 minutes.

SUSPENSION DE SÉANCE de 21h54 à 22h03
--

M. LE MAIRE

Je vous invite à reprendre place.

9. Création d'un conseil municipal des enfants et des jeunes (annexe D.8)

La ville met en place un projet éducatif dans lequel elle définit des intentions éducatives prioritaires pour les enfants et les jeunes de 3 mois à 17 ans participant aux différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. L'une de ces intentions est de construire le parcours citoyen des enfants et des jeunes en s'appuyant les valeurs de la République, de la laïcité et de la solidarité.

Fort de ces constats, la municipalité souhaite créer un Conseil municipal des Enfants et des Jeunes (CME/J) dans le but d'instaurer une instance de dialogue avec les enfants et les jeunes, de prendre en considération leur avis sur le fonctionnement de leur commune et de leur permettre ainsi de proposer des actions. La création d'un CME/J s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des enfants et des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

La municipalité propose la création de son CME/J qui s'organisera ainsi :

- représentants des écoles : 6 Wissoussiens
 - o 2 élèves de l'école Victor Baloché
 - o 4 élèves de l'école Jean De La Fontaine
- représentants des collèges : 4 jeunes Wissoussiens
- représentants des lycées : 4 jeunes Wissoussiens
- le maire, et les adjoints au maire délégués à l'éducation et à la jeunesse siégeront au CME/J.

Il est demandé au conseil municipal de créer le conseil municipal des enfants et des jeunes ; d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal des enfants et des jeunes ; et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents au conseil municipal des enfants et jeunes.

M. TELMAN

À Wissous, depuis deux ans, même trois ans, les délégués des classes de l'école La Fontaine viennent en mairie porter leurs idées, et cette année les délégués de Victor Baloché sont venus proposer leurs idées, il y a une semaine à moi-même et à Monsieur le Maire. D'autre part, la commission extramunicipale de la jeunesse qui a pour but d'impliquer les jeunes dans la vie municipale peine à renouveler ses membres. Des jeunes expriment le souhait de s'impliquer avec davantage de dialogue avec la municipalité. Actuellement, la ville met en place un projet éducatif local qui a été voté cette année même pour les enfants de 3 mois à 17 ans. L'une de ces intentions est de construire le parcours citoyen des enfants et des jeunes en s'appuyant sur les valeurs de la République, de la laïcité et de la solidarité. Fort de ces constats, la municipalité a décidé de créer un conseil municipal des enfants et des jeunes dans le but de poursuivre l'implication du CE2 au CM2 pour les enfants et de redynamiser aussi celle des jeunes collégiens et lycéens à travers de nouvelles missions. Ce CME/J sera composé de six enfants inscrits à l'école élémentaire, deux de Victor Baloché et quatre de l'école La Fontaine. Les élections pour les CE2 et CM1 seront pour une durée de 2 ans et quatre jeunes Wissoussiens inscrits au collège, puis 4 Wissoussiens inscrits au lycée. Pour eux, il ne s'agira pas d'élection, mais de sélection sur dossier. Et nous avons retenu votre proposition en commission de les recevoir en entretien. Donc, ce que nous proposons, c'est de recevoir les dossiers. En fonction du nombre de candidatures, il y aura un premier tri qui sera fait et nous recevrons, au minimum, huit

collégiens et huit lycéens pour les interviewer, ce qui nous permettra de choisir quatre titulaires et quatre suppléants.

Mme MICHON-TOULY

Comme dit en commission, visiblement les critères de choix ne sont pas encore tout à fait définis, vous avez dit que vous alliez étudier les dossiers, donc nous sommes encore en phase préliminaire. Je me permets donc de vous faire une autre proposition, à savoir d'intégrer un élu d'opposition.

M. TELMAN

Là, ce que l'on s'est dit et c'est un choix de notre part, c'est que l'on ne mettait pas du tout de politique au CME/CMJ. En fait, dans le CMJ pour la sélection des candidatures, il n'y a aucun élu. Il y a quatre représentants : le directeur des sports et de la jeunesse, la directrice population, la responsable des affaires scolaires et une autre personne, agent administratif. Le but étant qu'il n'y ait pas de corrélation politique avec le CME/CMJ. Je ne peux pas retenir votre proposition, car même nous, nous ne souhaitons pas. Le seul moment où la politique apparaît, et ce n'est pas de la politique, c'est plutôt pour que l'on puisse se conformer à leurs idées, c'est lorsque le CME/CMJ se rassemble, il est présidé par Monsieur le Maire et par ses deux élus à la délégation à la jeunesse et à l'éducation.

Mme MICHON-TOULY

Ce sont bien de ces CM dont je vous parlais. Ce n'est pas politique, c'est pour savoir ce que veulent les jeunes.

M. TELMAN

On pourra faire un retour en conseil. Après, je note la proposition et on en discutera ensemble. Ce que l'on veut, c'est qu'ils aient le même cycle que nous. C'est-à-dire au moins une réunion de préparation à leur conseil et un conseil municipal des enfants et des jeunes, tous les trois mois. Les élus viendront avec nous sur les commémorations et seront équipés avec des écharpes et des drapeaux comme ils le sont à la commission jeunesse actuellement.

M. LE MAIRE

D'ailleurs, ce qui était proposé, si la sélection a été faite avant le prochain conseil, c'est que l'on puisse remettre aux jeunes les écharpes durant un conseil municipal. Ça peut être une symbolique pour eux, une remise d'écharpe en conseil municipal.

M. TELMAN

Ça sera sans doute en introduction, car on s'est fixé comme règle, puisque ce sont des enfants, de s'arrêter au maximum à 20 heures. Ça sera donc en introduction du conseil municipal. Ça devrait être possible, puisque les élections auront lieu mi-janvier, donc logiquement ça devrait être bon, il y a dix semaines pour se réunir pour le budget.

M. TOULY

Vous avez dit un mandat de deux ans. Ça ne correspond pas au mandat du conseil municipal.

M. TELMAN

En fait, il y a deux conditions, c'est deux ans ou ça s'arrête avec une nouvelle municipalité, une nouvelle majorité qui peut mettre fin aux CME/CMJ si elle le décide. Deux ans permettent aussi en sélectionnant des CE2 et CM1 que les CM1 dans deux ans feront l'entrée en 2026 au collège

et donc seront les premiers à découvrir le nouveau collège de Wissous, et de faire un retour aux enfants, aux jeunes et à nous-mêmes.

M. TOULY

Les collégiens et les lycéens dans un premier temps n'en font pas partie ?

M. TELMAN

Si, il y a quatre collégiens et quatre lycéens.

M. TOULY

Des collégiens d'où ?

M. TELMAN

Ce qui est obligatoire, c'est d'être Wissoussiens. Donc, un collégien qui est dans n'importe quel collège aux alentours, mais lui-même Wissoussien.

M. TOULY

Vous avez quatre collégiens et, s'il y a quatre origines de collèges différents pour les Wissoussiens, ça serait bien. Et les lycéens ?

M. TELMAN

Quatre Wissoussiens également. Ils seront certainement au collège de Massy, à part s'ils sont dans le privé. Mais tout est possible.

M. TOULY

Il faut essayer de diversifier.

M. TELMAN

Après, le personnel administratif discutera avec eux et verra en fonction de ce qui est le plus pertinent.

M. LE MAIRE

Je vois votre positivité. Pour que l'on puisse faire le choix d'un collégien par collège d'Antony, il faudrait que l'on ait une masse de candidatures importante.

M. TELMAN

On espère. Dans la gazette, il y a un petit encart pour qu'ils puissent postuler et on espère qu'ils verront le message et ensuite, je rajouterai que dans les conditions que l'on a mises, c'est aussi la parité hommes/femmes, au maximum, pour avoir un peu tous les ressentis.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine

THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

RESSOURCES HUMAINES

10. Recours au contrat d'apprentissage au sein des services de la mairie et portant création de postes d'apprenti

Au sein du secteur public non industriel et commercial, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. L'apprentissage permet à des personnes entre 16 ans et 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre, présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises, le but étant de promouvoir l'apprentissage et aider nos jeunes à mettre un pied dans la vie active. La durée d'une formation en alternance est entre 6 mois et 3 ans.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage en créant cinq postes d'apprenti dans les services suivants : ressources humaines, communication, finances et services techniques ; et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la gestion des ressources humaines à signer tous les actes afférents.

M. VANNSON

Il s'agit de promouvoir l'apprentissage au sein du secteur public non industriel et commercial, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur.

Il est destiné à des personnes entre 16 ans et 29 ans, afin d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. La formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Elle présente un intérêt pour les jeunes accueillis ainsi que pour les services accueillants. On connaît tous aujourd'hui les difficultés de recrutement. C'est une opportunité de pouvoir donner un accès à la formation. Compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises, le but étant de promouvoir l'apprentissage et aider nos jeunes à mettre un pied dans la vie active. La durée est entre 6 mois et 3 ans.

Il est donc demandé au conseil municipal la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage en créant cinq postes d'apprentis dans les services suivants : ressources humaines, communication, finances et services techniques ; et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué aux ressources humaines à signer tous les actes afférents.

M. LE MAIRE

Pour compléter les propos de M. VANNSON, il y avait une erreur dans le premier envoi, on parlait de quatre postes, en fait ce sont cinq postes dans quatre services. Pour précision, les contrats d'apprentissage sont financés depuis deux ou trois ans, par le CNFPT maintenant qui

ne prend par collectivité qu'un contrat d'apprentissage, il faut ensuite postuler pour la prise en compte.

Quand je parle de prise en compte, je parle de financement de l'école. L'école peut coûter jusqu'à 15 ou 16 000 €/an. On en a eu à 16 000 € l'année. L'indemnité que vous versez, à un apprenti plus les 16 000 €, ça coûte le prix d'un ETP chargé. Néanmoins, on va proposer en mars, pour la rentrée de septembre 25 les cinq postes de la délibération de ce soir, pour être financés. Mais on a quand même en 2024 plus d'apprentis que ce qui est financé. À titre personnel, pour avoir fait neuf ans d'apprentissage, je trouve que c'est intéressant. Et on voit la difficulté qu'ont nos jeunes aujourd'hui pour trouver des entreprises. Donc, même si on a cette nouvelle contrainte budgétaire, c'est un objet à notre sens éducatif et social, et même si on prend l'école en charge en plus de la rémunération qui n'est pas bien élevée, mais qui est versée aux apprentis, il ne faut pas que l'on s'en prive.

M. DU FRUYT

Sur le fond et la forme, tout à fait d'accord. Je pousse aussi pour ce type de solution, par contre je suis un peu surpris par le montant de l'école que vous citez. De quel type d'école s'agit-il ?

M. LE MAIRE

Là, par exemple, j'en ai une « chef de projet », c'était 15 930 €, c'est une apprentie que l'on a eue jusqu'en septembre 2023 et c'était par an. Il y a des CFA qui sont très chers, elle était en 3^e année, c'était pour un M2. En M1 on est aux alentours de 5 600 €, notamment, là, c'était pour un BPJEPS. Tout dépend du cursus et du nombre d'années postbac, mais il y a des écoles qui montent très vite. Dans les deux exemples, le montant que j'ai en 2020/2021, l'une à 5 000 € et l'autre à 15 930 €.

Mme GUYOT

Ça dépend aussi de la renommée de l'école.

M. DE FRUYT

Ce n'est pas tout à fait la question. Mais, quand vous signez le permis de construire pour une entreprise qui vient s'installer, 8 M€, est-ce que vous mettez ou est-il possible de mettre quelques emplois privilégiés pour les Wissoussiens par exemple ?

M. le Maire

Oui, j'irais plus sur ce qui est déjà fait, notamment Essilor. Il y a plus de 10 % d'emplois et ils sont en contrat notamment avec pôle Emploi, même s'il y a des postes très spécifiques. C'est pour cela qu'Essilor, vous le verrez, quand vous passez, il y a tout un plateau qui est disponible. Il y a des ingénieurs et des cadres qui vont arriver, ce qui va permettre aussi d'offrir des emplois qui ne sont pas forcément ouverts à Wissous, où il y a 70 % de logistique. Le fait d'avoir de l'industrie va nous permettre d'avoir des postes. Et en fait ils travaillent avec pôle Emploi, directement, et on demande, ils le font systématiquement dès qu'ils s'installent, surtout que l'on connaît la difficulté d'accessibilité de Wissous, donc ça les arrange d'avoir des personnes qui vivent sur la ville. Ils voient directement avec Pôle Emploi et ils ont fait pas mal de sessions, exclusivement avec des Wissoussiens.

Mme COCO

Nous passons au vote pour la dixième délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **28 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

11. Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2025-2029 pour le risque prévoyance (annexe D.9)

Par délibération en date du 20 juin 2013, la commune a instauré la protection sociale complémentaire auprès des agents communaux de la ville de Wissous. L'ordonnance du 17 février 2021 a redéfini la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents et a rendu cette participation obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance. Pour le risque prévoyance, il est proposé une participation financière de la commune de 10 € par agent et par mois en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité. La convention de participation prévoyance 2019-2024 à laquelle la collectivité est adhérente par le biais du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne arrive à terme le 31 décembre 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la gestion des ressources humaines à signer la convention d'adhésion 2025-2029 avec le CIG ainsi que tous les actes afférents, afin de garantir une protection sociale complémentaire aux agents ; et d'accorder au 1^{er} janvier 2025 une participation financière de 10 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance.

M. VANNSON

Ici, on parle bien de protection sociale complémentaire. Le risque prévoyance qui couvre l'incapacité de travail, l'invalidité, l'inaptitude ou le décès. Par délibération en date du 20 juin 2013, la commune a instauré la protection sociale complémentaire auprès des agents communaux de la ville de Wissous. L'ordonnance du 17 février 2021 a redéfini la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents et a rendu cette participation obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance. Pour le risque prévoyance, il est proposé une participation financière de la commune de 10 €, le minimum réglementaire étant de 7 € par agent et par mois, en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité. La convention de participation prévoyance 2019-2024 à laquelle la collectivité est adhérente par le biais du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne arrive à terme le 31 décembre 2024. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à la signer et à accorder au 1^{er} janvier 2025 une participation financière de 10 euros par agent et par mois pour le risque prévoyance.

Pour précision, cette adhésion des agents est sur la base du volontariat. Ce n'est pas une mutuelle obligatoire, ce sont les agents qui décident ou non d'adhérer et, lorsqu'ils adhèrent, la commune participe à hauteur de 10 € par mois.

Mme COCO

Pas de question ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

12. Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer à temps complet :

- un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;
- un poste de technicien principal de 2^e classe ;
- trois postes d'adjoint technique principal de 1^{re} classe ;
- un poste d'attaché ;
- un poste de rédacteur ;
- un poste de rédacteur principal de 1^{re} classe ;
- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'animateur principal de 1^{re} classe.

Il est proposé à l'assemblée de créer ces postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

M. VANNSON

Là, nous sommes dans le cadre du fonctionnement des services et dans le cadre d'avancement des grades pour 2024.

M. LE MAIRE

Effectivement, il y a deux postes pour des remplacements. Et 14 pour des avancements de grade. On l'a vu tout à l'heure, il y en a eu 16 l'année dernière et nous devons créer des postes pour des avancements de grade. Et on voit notamment, dans les remplacements, le poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet, qui est une catégorie A, pour être réactif au cas où demain on doit être agile si People and Baby accepte notre proposition ou si la procédure de sauvetage ne « sauve » pas People and Baby.

M. TOULY

La question est sur les ETP évidemment, il y a le nombre total, mais là-dessus il faut rajouter les emplois à temps partiel. On a 162 titulaires et non-titulaires. Mais qui ne sont pas forcément des ETP ?

M. LE MAIRE

Les ETP, on les a vus tout à l'heure, j'ai bien précisé dans le DOB que le tableau était bien celui des ETP. On est à 148,5, mais ça intègre, vous évoquez les 162... effectivement, il y a 124 + 38, mais il y a tous les saisonniers qui sont dans le tableau en dessous qui sont compris dans les 148 du tableau. On doit tourner autour de 200 bulletins de paie. Certains ne sont que sur 15 jours, il y a aussi les professeurs des écoles qui font les études. Ce sont de petits bulletins de paie, mais ça fait à peu près 200 bulletins de paie et 148,55 ETP sur l'année 2024 en projection.

M. TOULY

Au niveau des services techniques et des espaces verts, plusieurs personnes et moi-même avons constaté qu'il y a de plus en plus de marchés de prestations. Ce sont des sous-traitants, mais plus le personnel lui-même qui assure un certain nombre de choses.

M. VANNSON

Non, et puis le service technique ne couvre pas que cela. Il y a du service technique dans d'autres services.

M. TOULY

Les espaces verts, qui font les élagages, ne sont pas des personnes de la mairie ?

M. LE MAIRE

Si, l'élagage, on va le voir, c'est une décision. Mais l'élagage, les plantations, cela fait des années que c'est sous-traité. On a essayé de le faire une année, ils n'avaient pas planté. Je ne sais pas si vous vous souvenez, les fleurs étaient mortes sur des racks, derrière le CTM, parce qu'il y avait eu des arrêts ou urgence. Après, les élagages, il faut des accréditations. La décision de ce soir est pour réattribuer un marché. On avait fait un premier marché qui a été classé sans suite, on a dû en relancer un, on a perdu un an et demi.

C'est pour cela que les abattages n'ont pas été faits pendant longtemps et là, il y a eu un gros rattrapage, mais il y a la tonte, ils font les arbustes à moins de 1m50, ils font toujours pas mal d'activité sachant qu'ils sont trois et demi ETP, quand sous l'ère de M. TRINQUIER que vous évoquiez tout à l'heure on était descendu à 1 ETP. On a renforcé et remis les contrats, et c'est mon sentiment, mais je ne suis certainement pas objectif, je trouve que ça se voit un peu dans la ville.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **28 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine

THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

13. Création d'emplois d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2025 et fixation de la rémunération des coordonnateurs communaux et agents recenseurs

La commune est concernée par le recensement de la population au titre de l'année 2025. La période du recensement de la population est fixée du 16 janvier jusqu'au 15 février 2025. La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre la ville et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Pour mener à bien cette mission, trois coordinateurs communaux sont désignés pour la gestion et le suivi de l'opération. Il est proposé de leur attribuer à chacun une prime en heures supplémentaires de 300 € pour l'exercice total de cette activité exceptionnelle. Il paraît également nécessaire pour la municipalité de recruter 14 agents recenseurs pour cette période, à qui seront attribués des districts. Les modalités de rémunération seront fixées comme suit :

- 2,00 € bruts par feuille de logement remplie papier,
- 1,00 € brut par feuille de logement remplie Internet,
- 2,20 € bruts par bulletin individuel rempli papier,
- 1,00 € brut par bulletin individuel rempli Internet,
- 1,00 € brut par enquête famille papier pour les districts sélectionnés par l'INSEE,
- 0,50 € brut par enquête famille Internet pour les districts sélectionnés par l'INSEE,
- 0,50 € brut par feuille d'adresse non enquêtée.

Les agents recenseurs percevront, sous conditions, les primes suivantes :

- 30 € pour chaque séance de formation à laquelle ils auront participé,
- 50 € pour la tournée de reconnaissance,
- 50 € au titre des frais de déplacement et sujétions particulières liées à leur mission sur la période correspondante,
- 50 € si les objectifs qui leur seront fixés sont atteints, selon les critères suivants :
 - taux de 95 % d'adresses enquêtées,
 - bonne tenue du carnet de tournée.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à créer 14 postes d'agents recenseurs et à les rémunérer tel qu'indiqué précédemment et à fixer la rémunération des coordinateurs communaux tel qu'indiqué précédemment.

M. LE MAIRE

Entre le 16 janvier et le 15 février sera lancé le recensement. D'ailleurs, si des personnes sont intéressées, on recrute. 14 agents recenseurs vont être recrutés. Nous avons dû définir des montants pour le remplissage des documents papiers ou sur internet. Une feuille logement doit être remplie et ensuite une feuille par personne. Il y aura également deux enquêtes. Une enquête de famille, c'est pour savoir, par exemple, si les personnes sont à Wissous depuis longtemps, et seulement deux secteurs seront concernés, ils seront tirés au sort. Pour exemple une feuille de logement remplie en 2019, au dernier recensement, c'était 1,50 €. Nous avons

souhaité la passer à 2 € parce qu'il y a un recto et un verso. Le bulletin individuel était à 1 €, on propose de le passer à 2,20 €, car il y a quand même pas mal d'informations à remplir. Le coût pour la ville est à peu près de 20 000 €, financé par l'État à hauteur de 1 200 €. C'est comme les élections, où l'on n'est même pas remboursé 10 % du prix des élections. J'ai demandé à l'INSEE si on pouvait faire le travail à la hauteur de l'indemnisation que l'on a dès le départ. Ils m'ont dit que je n'étais pas le premier à faire cette remarque. Donc, nous avons quand même pas mal de candidatures, on attend la délibération de ce soir pour pouvoir contacter les gens.

M. DE FRUYT

Quelles sont les conditions ? Et, s'il n'y a pas de condition, je serai candidat.

M. LE MAIRE

Avec plaisir, envoyez un mail à la mairie. Mais je crois qu'il ne faut pas être élu. On vérifiera, mais d'après l'agent administratif présent, qui est assez affirmatif sur le sujet, on ne peut pas être élu.

M. DE FRUYT

L'État vous a-t-il proposé une liste des rémunérations qui correspondent aux 1 500 € qu'ils vont vous verser ?

M. LE MAIRE

Pas du tout : « vous devez faire ça et vous vous débrouillez ». Après, on a regardé, il y a quatorze secteurs, trois mille logements, on est parti sur 6 900 habitants, donc, on verra vraiment combien on a d'habitants. Après, il y a deux réunions qui sont organisées et qui sont indemnisées à 30 €. Et en fait on a regardé pour que les personnes puissent être au moins au SMIC. Après, il y a des primes sur objectifs s'ils les remplissent. Ils peuvent faire moins d'heures, mais que ça corresponde au moins à un SMIC.

Et c'est comme cela que l'on a redescendu, par secteur, le nombre de logements divisés par 14, pour avoir une enveloppe cohérente. Parce que ce qui est étonnant, c'est que l'on nous demande plus d'agents recenseurs sachant que l'on a moins d'habitants qu'en 2019, d'après les estimations INSEE, on a quand même 900 personnes de moins. On était à plus de 7 800 habitants, on est à 6 991 et ils nous rajoutent trois secteurs, avec la possibilité de le faire sur Internet. C'est pour cela que l'on a indemnisé aussi le fait que ça remplisse par Internet. On aurait suivi les directives de l'État, on n'aurait eu personne. En gros, c'est : « Est-ce que vous voulez bosser sur un mois pendant 100 heures et gagner 20 balles ? » J'extrapole, mais c'est à peu près ça. C'était ce qu'ils proposaient. Nous n'allons pas nous moquer des gens et, si l'on veut un comptage qui soit des plus précis, le tout est de motiver les personnes qui vont travailler.

Mme COCO

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **28 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane

ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

AFFAIRES GÉNÉRALES

14. Présentation du rapport du mandataire de la Société Publique Locale Nord Essonne pour l'année 2023 (annexe D.10)

Par délibération en date du 4 juillet 2019, la commune a participé à la création de la Société Publique Locale Nord Essonne. M. GALLANT a été nommé comme représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de celle-ci. Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le représentant au conseil d'administration de la SPL Nord Essonne présente un rapport écrit devant le conseil municipal de Wissous. Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport présenté.

M. SEGUIN

Il s'agit de deux rapports annuels que l'on présente chaque année en conseil municipal, lequel doit prendre acte de cette présentation. Le premier rapport concerne la SPL dont le vrai nom est la Société Publique Locale Nord Essonne qui a été créée en 2019 et qui apporte des prestations d'ingénierie en soutien à ses membres. La SPL connaît du succès, puisqu'elle a augmenté le nombre de collectivités qui adhèrent. À l'origine, nous avions Palaiseau, Orsay, Saclay, Champlan et Wissous, et s'y sont ajoutées Ballainvilliers, la CPS, Longjumeau, Chilly-Mazarin et Saulx-Les-Chartreux.

Pour ce qui intéresse Wissous, voici les contrats en cours avec la commune :

Nous avons une mission d'AMO, ce sont des assistances à maîtrise d'ouvrage qu'apporte cette société. La mission d'AMO pour le pilotage de l'étude capacitaire et économique des équipements sportifs communaux en vue de la construction d'un nouvel équipement au sein du complexe sportif du Cucheron. Nous en avons parlé tout à l'heure ;

Une mission d'AMO pour le suivi des études de réhabilitation et rénovation énergétique de plusieurs locaux du groupe scolaire La Fontaine ;

Une mission d'AMO pour le pilotage des études pour la construction d'une crèche municipale sur le site historique de la maison du gardien du parc Arthur Clark bien connu de nos services ;

Une mission d'AMO pour le pilotage des études et travaux de déconstruction du pavillon du gardien, liée à la même opération ;

Les études de programmation pour la rénovation et l'extension du complexe sportif du Cucheron.

La ville représente en 2023 15 % du chiffre d'affaires de la SPL, alors que c'était 41 % en 2022. Mais c'est normal, puisqu'entre temps d'autres communes ont rejoint la société.

M. TOULY

Page 8 du rapport, si je ne me trompe pas, du rapport SPL, il est question d'une centrale de géothermie de surface autour de 200 mètres, à côté du Cucheron, avec un petit réseau de chaleur. Qu'en est-il ?

M. LE MAIRE

C'est l'une des possibilités, on a demandé qu'ils puissent l'étudier, car en fait c'est ce que l'on a mis, on a mis de la géothermie pour la crèche, on ne revient pas dessus. C'est tout un système de géothermie et d'ailleurs, dans le financement, on parle de 3,7 M€, je fais juste un aparté, il y a des travaux comme le déplacement du pigeonnier et on prolonge la géothermie jusqu'à la bibliothèque. Parce que les bibliothèques, ce sont des « grille-pain » et du coup on met de la géothermie aussi à la bibliothèque. On trouvait que ce système certes a un certain coût, mais après, en entretien, on trouve cela très vertueux et donc on a demandé à la SPL de mener une étude pour voir si avec la taille du Cucheron ce système de géothermie profonde pourrait être installé. C'est un des points qu'ils ont étudiés, comme on a mis des normes environnementales importantes. Je ne vous cache pas que, si demain un réseau de chaleur passe à Wissous, la géothermie profonde aurait la même capacité de température : profonde, on est aux alentours de 70 à 90° grand maximum, ce qui est inférieur au 140° de la très profonde. Et donc, ça permettrait d'interjeter de la chaleur.

On a même réfléchi à ce qu'une chaleur de 30° puisse monter par là et monter avec de la géothermie, que l'on puisse relancer de la chaleur à 30° pour réchauffer... c'est toute une étude qui entre aussi dans le projet du SIMACUR pour le réseau de chaleur, pour essayer de trouver comment monter la chaleur, si demain il y a un réseau de chaleur, de façon plus vertueuse que la chaudière au gaz.

M. TOULY

Justement, vous parlez de l'étude du SIMACUR, est-elle faite l'étude où va-t-elle être faite ?

M. LE MAIRE

L'étude est en cours depuis plus d'un an. Le rendu a été fait, on est juste au seuil de rentabilité, on l'a évoqué à la dernière réunion, c'est pourquoi on a demandé à une personne qui pourrait nous donner de la chaleur de participer au financement à hauteur de 1,5 M€ pour nous permettre d'équilibrer et que ça ne soit pas les résidences qui prennent tout l'investissement en charge et, l'agglomération, c'est ce qui est fait à Marcoussis et à Courtabœuf où les entreprises qui fournissent de la chaleur, la fournissent gratuitement et financent à hauteur de 1,5 M€ le réseau de chaleur. Ce qui nous permettrait de passer dans le « très rentable » et donc de le déployer très vite. C'est l'un des points où l'on bloque encore.

Mme COCO

Il n'y a pas de vote, le conseil municipal prend acte à l'unanimité.

15. Rapport d'activités pour l'exercice 2023 de la Communauté Paris-Saclay (annexe D.11)

La Communauté Paris-Saclay (CPS) a été créée depuis le 1er janvier 2016. Le président de cet établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte dudit rapport d'activités pour l'exercice 2023 de la Communauté Paris-Saclay.

M. SEGUIN

Le rapport annuel de la CPS est à l'heure. Sa structure, ses rubriques, sont analogues à celles des années précédentes, je n'y reviendrai pas en détail. Je note que le président de la CPS dans son éditо insiste sur l'innovation, avec la première édition du Paris-Saclay Summit Choose Science fin février 2024, et sur l'offre de mutualisation des services communs.

Donc, la CPS a été créée en 2016 ; elle compte toujours 27 communes, 318 000 habitants ; les chiffres sont stables, elle employait en 2023 648 agents contre 598 en 2019 et 665 en 2022. Il y a donc un repli du point de vue de l'emploi, après une très nette hausse les années précédentes. Le budget est de 369,4 M€ dont 107,6 sont orientés vers l'investissement. Là aussi, nous avons un repli d'une année sur l'autre, puisqu'il y avait 356,6 M€ en 2022.

Le projet de territoire qui a été actualisé en 2021 et le pacte financier et fiscal de solidarité mettent l'accent sur les compétences communautaires : transports, développement économique. Les compétences éventuellement transférées : voiries et culture. Et le soutien aux communes en fonctionnement et en investissement. Un axe stratégique de la CPS est le développement des services et des usages numériques.

Je soulignerai, à présent, les actions qui touchent particulièrement Wissous, parmi les autres communes. En ce qui concerne le soutien aux entreprises, l'entreprise khimod de Wissous a gagné en 2023 un « 91 » d'or qui est une distinction de nature économique. La CPS poursuit le déploiement de la solution « maMob' » dans les parcs d'activité, dont celui des « portes d'Orly » auquel appartient Wissous. Wissous est intégrée dans le schéma directeur des 10 parcs d'activités du nord du territoire de la CPS. En ce qui concerne les transports, on note la mise en service en septembre 2023 de la nouvelle navette pour aller au centre commercial de Massy. En ce qui concerne l'assainissement, la CPS a réhabilité à Wissous les réseaux des rues Pelletier, Lemerrier et Amiral Mouchez et le marché d'entretien du bassin de Villemilan a été refondu. La CPS soutient l'harmonisation des pratiques en matière d'archivage et Wissous participe au réseau de partenariat en la matière, avec la réalisation notamment d'un diagnostic sur ses archives. La CPS assure la gestion et l'entretien des parcs d'activité, dont ceux de Wissous. Elle assume en régie la collecte des eaux usées et pluviales pour 12 communes, dont Wissous. Pour 8 communes, dont Wissous, la CPS gère directement la collecte des déchets. Concernant l'offre culturelle, la CPS gère 7 conservatoires, dont celui de Wissous.

La mutualisation des services est un des intérêts des communautés de communes, pour des raisons évidentes d'efficience et de qualité de prestation. Wissous participe à la majorité de ces mutualisations, mais fondamentalement on s'inscrit dedans, en fonction de nos propres intérêts ; les services proposés portent sur l'instruction des autorisations d'urbanisme, la SSP, l'ingénierie technique, les SI, la fiscalité et la commande publique ; notre commune adhère pour ce dernier sujet de la commande publique, ainsi que pour le RGPD, et elle a adhéré depuis le début de l'année 2023 au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2023 la commune a eu recours au service d'ingénierie technique de la CPS pour 6 853 € et 11 560 € pour la partie instruction des autorisations d'urbanisme. En 2023, il y a eu 67 dossiers instruits à ce titre.

Au titre de l'année 2023, la commune de Wissous a reçu de la subvention d'investissement voirie de la part de la CPS pour 236 000 €.

Voilà donc ce qui concernait plus particulièrement Wissous dans ce rapport. Il est demandé à l'assemblée de prendre acte dudit rapport d'activités 2023 de la communauté Paris-Saclay.

M. TOULY

Une remarque et deux questions. D'abord sur la partie que je connais le mieux qui est la partie « eau et assainissement », je tiens à dire que, sur l'ensemble des communes d'Île-de-France et particulièrement de Paris-Saclay, nous avons le prix de l'eau et de l'assainissement le moins cher, à 3,90 €, alors que la moyenne sur Paris-Saclay est autour de 5 €. On paye moins parce que l'on est adhérent au SEDIF et deuxièmement nous avons adhéré, depuis 2020, si je ne me trompe pas, en quittant Suez, à la régie de Palaiseau, avec onze autres communes.

Avec 9 % de fuites, alors que sur le même territoire, on est à 18 % de fuites et un renouvellement des réseaux tous les 85 ans, alors que l'on est à près de 200 ans sur le même territoire. Au niveau de l'eau et de l'assainissement, pour les usagers de Wissous, je pense que c'est une bonne chose. Ensuite deux questions : sur les parcs Orly que tu as évoqués, car il y a une nouvelle dénomination, je ne sais pas si elle est rentrée en ligne de compte en sachant qu'il y a le parc de Montavas, le parc des Hauts de Wissous, tout cela va s'appeler les Portes d'Orly 1, les Portes d'Orly 2 et là, on comprend bien l'intérêt de l'agglomération. Ça peut être un intérêt pour nous, mais ça peut aussi être un désavantage notamment, au niveau de l'immobilier, en rappelant la présence de l'aéroport. J'évoque ce point-là et enfin, tu as parlé de subventions, je pense qu'il y a deux ou trois ans, on avait fait un tableau au niveau de la commune, de l'ensemble des subventions du département, de la région et de Paris-Saclay, mais quand je lis régulièrement les rapports de Paris-Saclay et ce n'est pas spécifique à Paris-Saclay, il est vrai que ce sont les plus grosses villes qui ont les subventions et surtout qui connaissent les subventions. Même s'il y a eu beaucoup de progrès sur Wissous par rapport à ce que c'était il y a quelques années. Serait-il possible de demander à Paris-Saclay, sans dire que l'on est jaloux les uns des autres, mais quel est l'ensemble annuellement des subventions que chaque commune paye ? Parce que je rappelle, tu le sais très bien, que l'on est quand même l'une des deux communes qui rapportent le plus au niveau économique à Paris-Saclay, comme c'était le cas à l'ex CAHB. Ma demande est la suivante : peut-on avoir un tableau pour la prochaine fois, des subventions par ville au niveau des 27 villes de l'agglomération ?

M. LE MAIRE

Pour répondre, effectivement, il y a deux villes dans la grande couronne : Montmorency dans le 95 qui est moins cher que Wissous sur une estimation... je ne sais pas pourquoi, je savais que j'allais avoir cette question-là... et Houilles dans le 78. Sinon, après, c'est Wissous, même s'il y a deux tarifs sur Wissous suivant deux zones, mais ça reste des prix, notamment parce que, si tu te rappelles, je me suis battu pour ne pas avoir l'augmentation du forfait assainissement à l'époque. Mais effectivement, on a de l'eau plutôt bien gérée et un taux de fuites relativement bas quand on voit ce que peuvent faire les autres.

M. TOULY

D'ailleurs si tu permets, j'étais dans une réunion, il y a très peu de temps à Savigny. Les deux autres villes qui ont choisi la régie des eaux malgré tout ont un prix beaucoup plus élevé que la délégation de service public du SEDIF VEOLIA, mais c'est un choix de chaque élu.

M. LE MAIRE

Tant qu'ils considéreront que le fait de payer des factures ne finance pas les investissements effectués, ça jouera sur le prix de l'eau. En fait le SIC, on a le SIV (subvention voirie), on est une des seules villes à l'avoir parce que les villes qui ont délégué leur voirie à la CPS n'ont pas le SIV, les 200 et quelque mille euros qu'évoquait Pierre tout à l'heure. Après, le SIC est lui en

fonction du nombre d'habitants. C'est pour cela que Wissous, ce n'est pas la proportion de ce que l'on peut apporter. Néanmoins, on a une AC, on l'a vue tout à l'heure de 4,3 millions, qui stagne, mais on a la DSC qui remonte. On a eu des négociations encore il y a deux semaines, la dotation de solidarité, qui est sur l'accroissement, mais aussi sur la péréquation.

En accroissement, on apporte beaucoup, on a eu un développement économique parce qu'une agglomération vit sur le développement économique, entre les recettes de 2015 perçues par l'agglomération sur le territoire de Wissous et par exemple 2023 ou 2024, et la Cour régionale des comptes a imposé à la CPS de mettre en place une péréquation, notamment avec le revenu fiscal par habitant et le potentiel financier par habitant de la commune et ça nous plombe considérablement. Effectivement, c'est par nombre d'habitants, c'est pour cela que les grosses villes ont plus de subventions. Après, nous avons fait des tableaux, effectivement, Wissous est la deuxième ville qui rapporte le plus de CFE, mais seulement la quatrième, le plus de CVAE. Après, concernant les « Portes d'Orly », Rafika REZGUI, la maire de Chilly et moi on sommes tous les deux plutôt favorables, parce que l'on trouve dommage qu'il y ait une concurrence, notamment si on prend Vendavel, il y a Chilly et Wissous, on est à côté, il ne faut pas que l'on se fasse de concurrence, on est sur le même bassin. Je trouve que c'est intéressant, parce que, généralement, quand on parle de Wissous à des entreprises, beaucoup nous situent dans le sud de l'Essonne et non pas dans le nord. Moi, je suis plutôt du côté où je pense que les portes d'Orly, avoir une uniformité, un peu comme Courtabœuf qui est sur plusieurs villes et avoir une dénomination commune qui puisse nous situer sur le territoire. On a encore eu une réunion, nous étions présents hier, avec Léna à l'agglomération, c'est limité à la logistique. Ce n'est pas parce que l'on est porte d'Orly qu'il faut que ça soit de la logistique. D'ailleurs dans le schéma directeur, ce qui plaît beaucoup en ce moment, ce sont les parcs d'activités, les petits parcs, un peu comme Adhika. Mais pas de logistique lourde, il faut arrêter la logistique. Quand le cabinet voulait nous mettre de la logistique, on a dit « Niet, plus de logistique ». Il faut revenir vers l'industrie, faire revenir d'autres activités. Des bureaux, on a vu que ça ne marchait pas forcément, on voit que même Antonyville n'attire pas en termes de bureau. Mais plus de logistique lourde comme on a pu en connaître. Donc, là, il s'agit de trouver un juste équilibre et une transformation de nos zones. Aujourd'hui, on a 63 % de logistique en prenant toutes les zones aéroportuaires de l'autre côté des pistes. Je pense que si on arrive à atteindre, dans sept ou huit ans, 40 %, ça sera une belle bataille.

M. TOULY

Ça nous convient mieux aussi, justement, par rapport à Antonyville, on passerait de 3 900 logements à plus de 4 500, du fait que les bureaux ne fonctionnent plus.

M. LE MAIRE

Moi, j'avais 4 500 en tête, dès le départ, je n'ai pas regardé, mais j'ai toujours eu 4 300 ou 4 500 logements sur Antonyville. Pour l'instant, ça n'avance pas parce qu'il y avait le sujet de l'enfouissement des lignes et, avec la guerre en Ukraine, les montants ont explosé. Néanmoins, je vois que ça bouge un peu parce que le SIMARCUR a interrogé aussi Antony pour le réseau de chaleur. Eux seraient plus en géothermie très profonde gérée par SIMACUR. Je sais que SIMACUR dans l'étude regarde au sens large pour l'approche. En termes de logements, ça ne choque pas, en plus, avec le télétravail, il y a de moins en moins de bureaux. Donc, ce que tu évoques ne me choque pas.

M. DE FRUYT

Je voudrais revenir sur la dénomination des zones industrielles. La marque est importante et là, on rentre dans la marque Orly. C'est comme les portes d'Orly 1, 2, 3, ou autres, c'est quand même moins typique que Wissous « quelque chose », je suis un peu surpris que ça ne vous gêne pas plus que cela. Alors qu'on s'est battu pour que la gare Antonypôle soit la gare Antonypôle-Wissous Centre. Donc, ça me paraît étonnant.

M. LE MAIRE

Non, parce que là, on parle de zone d'activité, on ne parle pas de zone d'habitation. On a quand même sur le territoire un aéroport. Je pense que le nom Orly permet de situer facilement les zones. On ne rentre pas dans la marque parce que c'est « portedorly » tout attaché, pour ne pas être concerné dans la marque d'Orly. Et la grande discussion et le travail fait par les équipes du développement économique, c'est, on ne va peut-être pas dire 1, 2, 3, 4 parce que 1, 2, 3, 4, c'est l'aéroport, c'est une vraie question. On voulait faire nord, sud, est, ouest, mais non, il y avait l'aérogare sud et nord. Comment s'identifier ? Pour l'instant, ce sont vraiment des sujets sur lesquels on échange. On a fait voter les entreprises. Il y a eu un gros travail du développement économique de l'agglo. Ce n'est pas encore statué à 100 %, mais quand nous on parle aujourd'hui, dans notre jargon, on dit : « Les portes d'Orly-Courtabœuf ». Il y a deux grosses zones qui sont Courtabœuf et les Portes d'Orly. Après, moi, je ne suis pas contre, ça ne sera pas 1, 2, 3, mais ça permettra une signalétique beaucoup plus lisible. Parce qu'à chaque fois que vous mettez, quand vous arrivez vers le nœud Longjumeau, Chilly, Wissous, vous allez avoir « zone Wissous », « zone Chilly »... on va avoir des panneaux et trop de panneaux tue le panneau.

Mme COCO

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de cette présentation.

16. Dissolution de la Caisse des écoles (annexe D.12)

La commune par délibération n° 2023-01-16 a mis en sommeil de la Caisse des écoles à partir du 1^{er} janvier 2022, car ses missions ont évolué et elle ne paraît plus adaptée. Le dernier acte réalisé par la Caisse des écoles est le vote du compte administratif 2021 et le résultat de clôture de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 269,40 €. Il n'y a plus de vote de budget depuis le 1^{er} janvier 2022.

Après trois années de mise en sommeil, il est donc demandé au conseil municipal de prononcer la dissolution de la Caisse des écoles de Wissous à partir du 1^{er} janvier 2025 ; d'approuver la clôture du budget afférent à la caisse des écoles ; de reprendre dans le budget primitif de la ville 2025 les résultats de la Caisse des écoles : l'excédent de fonctionnement d'un montant de 269,40 €, sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » ; d'autoriser le comptable à passer les écritures comptables de dissolution du budget de la Caisse des écoles dans le budget principal de la commune sur l'exercice 2025 ; et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette dissolution.

M. LE MAIRE

C'est un sujet que l'on a vu depuis pas mal de temps, il n'y a eu aucun mouvement dans la comptabilité de la Caisse des écoles depuis le 31 décembre 2021. Le dernier compte

administratif a été voté pour l'exercice 2021. Ce compte administratif fait état d'un excédent de fonctionnement de 269,40 €. Je vous rappelle qu'il fallait trois ans de mise en sommeil. Donc les années 2022, 2023 et 2024 ont été les années de mise en sommeil de la Caisse des écoles. On vous propose de dissoudre cette caisse des écoles au 1^{er} janvier 2025 et de basculer le « gros » excédent de fonctionnement de 269,40 € au budget de la ville.

Mme COCO

Pas de question ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **28 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

MOTION

17. Création d'une législation autour de la consommation du protoxyde d'azote

Il est constaté un usage de consommation croissante et détournée du protoxyde d'azote notamment par les jeunes. Cela peut engendrer des conséquences graves sur la santé : brûlures, asphyxie, pertes de connaissance et de mémoire, engourdissement, vomissement et atteinte de la moelle épinière, désorientation, vertiges, risques de chutes, troubles psychiatriques ou cardiaques... Un nombre important de capsules de protoxyde d'azote est retrouvé dans de nombreux endroits. La consommation de protoxyde d'azote est devenue « un sujet de préoccupation de santé publique important » selon l'agence du médicament (ANSM). Il est constaté une absence de législation qui permette de reconnaître le protoxyde d'azote comme une drogue et donc une absence de moyens pour sanctionner la consommation de protoxyde d'azote.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander au gouvernement de mettre en place une législation qui permet de sanctionner la consommation de protoxyde d'azote ; de reconnaître le protoxyde d'azote dans son usage détourné comme une drogue ; d'interdire de détenir et de transporter des contenants de protoxyde d'azote ainsi que des objets permettant la consommation de celui-ci (ballon, valve).

Mme ROCHARD

Il est constaté un usage de consommation croissante et détournée du protoxyde d'azote notamment par les jeunes. Pour rappel, le protoxyde d'azote est utilisé dans le milieu médical. C'est un gaz inodore, qui permet des anesthésies, moins utilisé aujourd'hui. Il peut engendrer des conséquences graves sur la santé : brûlures, asphyxie, pertes de connaissance et de mémoire, engourdissement, vomissement et atteinte de la moelle épinière, désorientation, vertiges, risques de chutes, troubles psychiatriques ou cardiaques... C'est lorsqu'il est détourné de son usage anesthésiant. Un nombre important de capsules de protoxyde d'azote (utilisation pour la chantilly par exemple) est retrouvé dans de nombreux endroits. La consommation de

protoxyde d'azote est devenue « un sujet de préoccupation de santé publique important » selon l'agence du médicament. Il est constaté une absence de législation qui permette de reconnaître le protoxyde d'azote comme une drogue et donc une absence de moyens pour sanctionner la consommation de protoxyde d'azote.

M. DE FRUYT

L'intention est louable et on ne peut que souscrire et je le dis très sérieusement. Je ne suis pas certain que le moyen soit le bon. En matière de drogue depuis cinquante ans, on entend des positions matamores de tous les côtés, sur « guerre absolue », « on va durcir la loi »... il est de plus en plus facile de se procurer n'importe quelle saloperie. Dans une rue à côté de la mienne, quelqu'un se fait livrer par Uber shit. Le fait de penser qu'une loi va permettre de tout résoudre, sauf à tomber sur la petite mémé qui l'a acheté pour sa chantilly. Je vois mal comment ça va être mis en œuvre et j'aurais préféré, ce que l'on ne fait que très rarement ou jamais, un aspect sensibilisation, explication des risques auprès des jeunes. Au niveau du primaire, c'est peut-être un peu tôt, mais on va avoir le collège et ça me paraît être le bon endroit pour intervenir et sensibiliser les jeunes. Sur l'intention oui, mais un gros doute sur l'efficacité de la mesure.

M. LE MAIRE

Juste pour précision, nous ne sommes pas la seule ville à passer cette motion. Il est difficile de faire de la prévention dès lors que ce n'est pas classifié comme une drogue ou comme une substance dangereuse.

M. DE FRUYT

Ce qui veut dire qu'une fois que ce sera classifié, on fera de la prévention ?

M. LE MAIRE

Ce n'est pas ce que j'ai dit, M. DE FRUYT.

Mme ROCHARD

Mais je pense que la loi va reconnaître le protoxyde comme un produit dangereux, le classifier comme une drogue et peut-être interdire sa vente aux mineurs avant de penser à la petite dame âgée qui fait sa chantilly tous les dimanches. Déjà, on peut passer par ce genre d'interdiction : interdiction aux mineurs de détenir des cartouches de protoxyde d'azote.

M. DE FRUYT

OK, je l'entends, par contre je regrette votre réponse Monsieur le Maire de me dire tout de suite, non, non, on ne va pas faire de formation prévention.

M. LE MAIRE

Je n'ai jamais dit cela. Vous réécoutez le passage. J'ai dit déjà, il faut, pour faire de la prévention, que ça soit reconnu comme substance dangereuse. Faire de la prévention, oui, mais si ce n'est pas reconnu comme substance dangereuse, en gros, vous allez faire de la prévention sur les bouteilles de Badoit ? Pour faire de la prévention et que ça puisse être fait, des bouteilles de protoxyde, il y en a dans toutes les villes, il y en a partout, ça devient une calamité. Je pense que dans quelques années, ou quelques mois, on va avoir des jeunes qui vont se retrouver dans des états catastrophiques, avec des problèmes cérébraux importants.

La motion, c'est aussi pour faire bouger l'État et lui dire qu'il faut prendre des décisions, il faut le classer en produit dangereux. Effectivement, ça n'empêche pas de faire de la prévention, mais qui fait de la prévention ? Il faut faire bouger les choses. Les choses ne bougent pas, c'est pourquoi plusieurs villes ont souhaité passer cette motion. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Je ne dis rien du tout, je vous fais préciser votre pensée. Et, à travers ces précisions, vous nous dites maintenant que 1) interdiction légale, par contre ma question est à nouveau, une fois que ça aura été fait, est-ce que la commune a l'intention de faire des opérations de prévention, entre autres auprès du collège ?

M. LE MAIRE

Le collège est départemental, la ville n'a pas à intervenir dans le collège. Reprenez-vos basiques, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Quand on ne veut pas faire, on trouve des excuses, quand on veut faire on trouve des solutions.

M. LE MAIRE

Quand on veut dire des âneries, on continue à faire comme ça.

Mme ROCHARD

De toute façon, les actions de prévention, ce n'est pas la commune de Wissous qui va les décider toute seule. Tout ce qui est mesure de prévention, on a l'ARS, le département. Alors, demain, on va aller dans les écoles et dire : « le protoxyde d'azote, c'est interdit », parce qu'au conseil municipal de Wissous, M. DE FRUYT a souhaité que l'on fasse de la prévention. Vous comprenez bien qu'il faut démarrer par une reconnaissance et une interdiction du produit et, ensuite, les actions de prévention viendront. On ne décide pas dans notre coin.

M. DE FRUYT

Le maire vient de nous expliquer qu'ensuite les actions de prévention ne viendront pas. Et donc, pour revenir sur vos propos.

M. LE MAIRE

Je n'ai jamais dit cela, écoutez quand on parle, on le voit bien depuis tout à l'heure, vous n'écoutez pas. Je n'ai pas dit qu'on ne ferait pas de prévention, j'ai dit qu'il fallait prendre cette motion pour que la loi puisse changer, pour faire bouger les lignes, pour, justement, pouvoir faire derrière de la prévention. Ne dites pas ce que je n'ai pas dit.

M. DE FRUYT

Vous nous avez dit que vous ne le feriez pas au collège.

M. LE MAIRE

Non, le collège est géré par le département, ce n'est pas à la ville d'intervenir. La ville n'a pas le droit d'intervenir dans le collège. Ce sont les basiques, M. DE FRUYT, que je vous rappelle.

M. DE FRUYT

Merci, je rappelle d'autres basiques, d'autres municipalités, elles, font des choses en matière de sensibilisation et de prévention contre la drogue, comme Perpignan par exemple et notre ville ne le fait pas.

M. LE MAIRE

Wissous 6 900 habitants, nous allons la comparer avec la ville de Perpignan !

M. DE FRUYT

On doit pouvoir se payer trois affiches, quand on ne veut pas faire on trouve des excuses, quand on veut faire on trouve des solutions.

M. LE MAIRE

La prévention selon M. DE FRUYT, c'est de faire trois affiches. Bravo.

M. DE FRUYT

Puisque votre notion de la prévention est de ne rien faire.

M. LE MAIRE

Je ne pense pas, regardez tout ce que l'on fait, vous n'en avez même pas proposé la moitié.

Mme MICHON-TOULY

Je voulais faire deux remarques pour la vente de ces fameuses capsules de protoxyde d'azote, elles ne sont pas totalement en vente libre. Moi, quand j'en achète pour faire ma chantilly le dimanche, c'est délivré à la caisse maintenant. Ce n'est plus en vente totalement libre. Après, évidemment que c'est à la libre interprétation de la personne qui le donne. Mais ce n'est pas en vente totalement libre.

M. LE MAIRE

Sur Internet, ils en vendent.

Mme MICHON-TOULY

La dernière chose, c'est que la dernière collecte de déchets organisée par « Bien vivre à Wissous », à laquelle j'ai participé, on a retrouvé, effectivement, sur le parking, face à Saint-Éloi, deux capsules de protoxyde d'azote, mais pour deux capsules de protoxyde d'azote, on a trouvé quinze bouteilles d'alcool fort, au même endroit. Et donc, ce que je voulais dire, c'est que l'alcool, c'est peut-être aussi plus facile de contrôler ça. C'était quand même assez éloquent, quinze bouteilles dans les buissons, en fond de parcelle. « Bien Vivre à Wissous » fait relativement souvent des collectes et donc, moi, ça me semblait énorme. Ça m'a plus choquée que les capsules de protoxyde d'azote.

M. LE MAIRE

Des capsules de protoxyde d'azote, vous en avez énormément à côté de l'ancien CTM pour les jeunes de Fresnes qui viennent, et là il y en a un peu moins depuis que le site est de nouveau occupé et protégé. Concernant l'alcool, j'ai signé un arrêté d'interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique, sur pas mal de rues, comme par exemple le Vieux Wissous. J'ai signé un arrêté, il y a eu des verbalisations et c'est vrai que ça a diminué.

On a une action sur le parking que vous évoquez qui est équipé de caméras et on a vu qu'effectivement il y avait un groupe, il y a un mois ou un mois et demi, qui a été contrôlé, car ils s'arrêtaient là en voiture, ils consommaient et après ils repartaient en voiture. On attendait qu'ils repartent pour les contrôler et ils étaient positifs. Le protoxyde d'azote, quand vous allez vers le CTM, il y en avait énormément, des jeunes des Gêmeaux notamment. Et quand on voit ça, et le nombre de jeunes, on peut se demander ce que ça sera dans quelques années.

Mme COCO

Pas de question ? Nous passons au vote.

M. DE FRUYT

Explication de vote : nous allons voter pour au titre de la phase 1, mais je maintiens tout ce que j'ai dit sur la nécessité d'avoir des actions de formation et de prévention.

M. LE MAIRE

Ne vous inquiétez pas, on mettra que vous voulez trois affiches pour faire de la prévention.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD).

IV/DÉCISIONS DU MAIRE – Information au conseil municipal

N°	DATE	OBJET
24-88	11/06/2024	Renouvellement de l'adhésion à l'agence locale de l'énergie et du climat Ouest Essonne et approbation de la convention 2024
24-89	11/06/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société SIMCO pour l'accès à un outil de prospective budgétaire
24-90	20/06/2024	Dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux ERP pour la réalisation d'un terrain multisport couvert, allée Jean Gabin à Wissous
24-91	25/06/2024	Attribution du marché concernant le gardiennage de sites lors de manifestations pour la ville de Wissous
24-92	28/06/2024	Convention d'occupation sans exploitation économique d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de l'État et attribué à SNCF Réseau

24-93	28/06/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société PRÉLUDE PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Arnaud Demanche – Faut qu'on parle »
24-94	01/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société CŒUR DE SCÈNE PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Imagine : Les Vice Versa »
24-95	01/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association COMPAGNIE THOMAS LE DOUAREC pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le misanthrope »
24-96	02/07/2024	Convention relative à l'organisation d'une formation « Adapter sa pratique face aux troubles du comportement du jeune enfant » à destination de 11 agents de la ville de Wissous
24-97	05/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société PROMÉTHÉE PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle intitulé <i>ADOS SUR TIK-TOK, PARENTS QUI DEBLOK !</i>
24-98	05/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société ÇA SE JOUE pour l'organisation d'un spectacle intitulé <i>LE COUCOU</i>
24-99	05/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société LES GRANDS THÉÂTRES pour l'organisation d'un spectacle intitulé UN AVENIR RADIEUX
24-100	08/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société POULPINOU PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle de Didier GUSTIN intitulé JOHNNY LIBRE DANS MA TÊTE
24-101	08/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association COLLECTIF SANG ET CHOCOLAT pour l'organisation d'un spectacle intitulé <i>L'ATELIER DE DÉVIRILISATION</i>
24-102	15/07/2024	Attribution du marché concernant les divers travaux de voirie
24-103	15/07/2024	Attribution du marché concernant les prestations d'animation pour la manifestation communale <i>Fête de la Patate et du terroir 2024</i>
24-104	17/07/2024	Attribution du marché concernant l'entretien des haies et des massifs, tonte, fauchage ou débroussaillage
24-105	24/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société MP MUSIC pour l'organisation d'un spectacle intitulé Cinémusik/Cover aux musiques de Films
24-106	25/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société MP MUSIC pour l'organisation d'un spectacle intitulé Baker Street/Cover Anglais 100 %
24-107	24/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société SUPERSONIKS pour l'acquisition d'un logiciel de billetterie

24-108	24/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société C MOUVOIR pour l'organisation d'un spectacle intitulé What's Love « Tina Turner Experience »
24-109	25/07/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association COMPAGNIE PLIEZ BAGAGE pour l'organisation d'un spectacle intitulé Yoko, la méduse amoureuse d'un sac plastique
24-110	20/09/2024	Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des règlements relatifs aux activités « enfance »
24-111	14/10/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société VEOLIA pour la maintenance et le contrôle annuel des 123 hydrants
24-112	24/07/2024	Convention d'occupation temporaire du site Wissous Plage entre la ville de Wissous et la société CHEZ ALESSIA
24-113	07/08/2024	Attribution du marché concernant les travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous
24-114	07/08/2024	Convention entre la Commune de Wissous et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour l'évènement Wissous Raid 3
24-115	09/08/2024	Avenant à la décision n° 13-47 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des règlements des activités proposées aux aînés (RR 44 – Activités Aînés Wissous)
24-116	09/08/2024	Dépôt d'une déclaration préalable relative à la réalisation d'un portail à l'entrée du Parc Château Gaillard
24-117	09/08/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et le Cabaret du Bout des Prés pour deux déjeuners/spectacles les 18 et 19 novembre 2024
24-118	12/08/2024	Contrat de licence et assistance du système de planification et contrôle d'accès au logiciel BOOKY entre la Commune de Wissous et la société KÉLIO SAS
24-119	26/08/2024	Convention d'utilisation temporaire de la piscine LA VAGUE par les groupes scolaires de la ville de Wissous
24-120		Numéro annulé
24-121	09/09/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société GESCIIME pour la maintenance du logiciel de gestion des cimetières
24-122	06/09/2024	Conventions de partenariat avec les associations wissoussiennes
24-123	09/09/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association COMPAGNIE L'ÈRE DE RIEN pour l'organisation d'un spectacle intitulé TOUTES LES ÉTOILES NAISSENT D'UNE HISTOIRE D'AMOUR
24-124	10/09/2024	Convention d'occupation temporaire du site Wissous Plage entre la ville de Wissous et la société TOPSEC France pour l'installation d'un distributeur d'articles de piscine

24-125	11/09/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société KI M'AIME ME SUIVE pour l'organisation d'un spectacle intitulé CANOPÉE
24-126	16/09/2024	Contrat de cession de droits d'auteur à titre onéreux entre la Commune de Wissous et Thomas COLLINS
24-127	18/09/2024	Convention relative à l'organisation d'une formation « SST – Initial Sauveteur secouriste du travail » à destination d'agents municipaux
24-128	20/09/2024	Convention relative à l'organisation d'une formation « MAC SST – Maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste du Travail » à destination d'agents municipaux
24-129	20/09/2024	Contrat de maintenance-support entre la Commune de Wissous et la société LIBRICIEL SCOP
24-130	20/09/2024	Convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSP) autour d'un enseignement de paysage sur le Domaine de Montjean
24-131	23/09/2024	Convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la commune de Wissous
24-132	25/09/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association PROTECT ARTISTES MUSIC pour l'organisation d'un spectacle intitulé Sophie la harpiste
24-133	27/09/2024	Contrat de location du grand plateau de l'espace culturel Antoine de Saint-Exupéry entre la ville de Wissous et l'association LA REVUE DU BARREAU
24-134	30/09/2024	Contrat entre la commune de Wissous et la société INTER DISTRIBUTEUR GROUPE pour l'entretien du matériel de distribution de carburants
24-135	04/10/2024	Convention entre la commune de Wissous et l'Association des Assistantes Maternelles de Wissous (AMW) pour l'organisation d'animations d'éveil à destination des tout-petits
24-136	04/10/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société ANZN SARL pour l'organisation d'un spectacle intitulé Swingin' Christmas
24-137	04/10/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association YERAZ pour l'organisation d'un spectacle intitulé POUR TOI AZNAVOUR
24-138	07/10/2024	Attribution du Lot : 06 ÉTANCHÉITÉ du marché concernant les travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous
24-139	09/10/2024	Convention relative à l'organisation d'une formation recyclage « FCO Transport Public de Marchandises » à destination d'un agent du centre technique municipal
24-140	17/10/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société GRENKE LOCATION pour la location de matériel téléphonique

24-141	17/10/2024	Convention de co-construction entre la Commune de Wissous et la société SIPARTECH pour la pose coordonnée de fourreaux
24-142	17/10/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association ZEBULINE pour l'organisation d'un spectacle intitulé <i>CHARLOTTE LA MARMOTTE</i>
24-143	07/11/2024	Attribution du Lot : 07 MENUISERIES EXTÉRIEURES du marché concernant les travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous
24-144	12/11/2024	Contrat entre la ville de Wissous et la société VALETTE FOIE GRAS pour l'achat et la livraison de colis de fêtes à destination des séniors Wissoussiens
24-145	15/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et Aurélien D'IGNAZIO dit Blue Auré pour l'organisation d'un spectacle de magie
24-146	15/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association THÉÂTRE DU PETIT MIROIR pour l'organisation d'un spectacle d'ombres chinoises
24-147	15/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association COMPAGNIE DE L'ÉLÉPHANT pour l'organisation d'un spectacle sur le site de Wissous Glace 2024
24-148	18/11/2024	Attribution du marché concernant la fourniture, location, montage, mise en service, maintenance et démontage de 2 patinoires en glace, et fourniture, location, montage, démontage et mise en service de deux sites décorés pour la manifestation des vacances d'hiver

M. TOULY

J'ai des questions sur : la 24-90, la 24-130, la 24-141 et la 24-148.

Concernant la 24-90, c'est une question que j'ai posée, il y a pratiquement un an : faut-il un permis de construire pour la bulle ? J'ai à peu près eu votre réponse, mais avec un décalage, que l'on n'était pas obligé d'en faire dans un délai de six mois. Mais par contre il y a eu un permis de construire au bout de six mois.

Concernant la 24-130 la convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles (ENSP) autour d'un enseignement de paysage sur le Domaine de Montjean, je voulais savoir qu'elle était la différence entre cette convention et l'étude proposée par la CPS et la ville sur Montjean, à travers un bureau, je ne sais plus parce qu'il y a beaucoup d'études. Quelle est la nature ? Et comme il y a eu beaucoup d'études, pourquoi une étude supplémentaire ?

M. LE MAIRE

En fait, là, c'est sur le parc, la première étude « Granyto » est sur le bâtiment. Sachant que 60 étudiants de l'école d'architecture de l'école de Versailles, me semble-t-il, vont faire leur rendu bientôt. Ils doivent travailler sur des projets et on leur a soumis le parc de Montjean, pour imaginer ce que l'on pouvait faire comme parc public. Donc, là, c'est uniquement le parc. Ils travaillent avec le CAUE, sachant que GRANYTO c'est uniquement le bâtiment.

M. TOULY

Et le bâtiment, c'est le château ?

M. LE MAIRE

Le château et les granges. J'ai répondu à votre question ?

M. TOULY

Absolument. 24-141 « Convention de co-construction entre la commune de Wissous et la société SIPARTECH pour la pose coordonnée de fourreaux ». C'est ce qui part d'Antony, qui passe devant le data center, qui passe devant le centre technique et qui rejoint le boulevard de l'Europe ?

M. LE MAIRE

Oui, c'est ça, ça vient d'Antony, ça vient même de Marcoussis, ça s'arrêtait et là, ça va jusqu'à Rungis en passant par le boulevard de l'Europe. Il y a 4 156 mètres, donc 4 km, où l'on a demandé de pouvoir mettre deux fourreaux libres pour la ville. C'est l'objet de cette convention, afin de pouvoir mettre des caméras le long des pistes d'Orly. Là où notamment nous avons un chemin avec des dépôts sauvages et apporter des caméras jusqu'à la Fraternelle. Et donc c'est l'objet de la convention, sachant qu'en contrepartie on leur loue le parking entre le stade Jean-François Marlin et sur la gauche le parking qui n'est pas utilisé et les gens du voyage sédentaires, on leur loue, pour que ça puisse s'autofinancer. La location que l'on fait pour qu'ils puissent mettre leurs tubes payera les fourreaux.

M. TOULY

C'est l'électricité ou la fibre ?

M. LE MAIRE

Nous, on a signé avec SIPARTECH pour la fibre. Il y a une question où l'on est en train de répondre à M. DE FRUYT sur la partie des arrêtés. Sachant que nous, on ne fait que les arrêtés ville après la partie boulevard concerne le département.

M. TOULY

Concernant la 24-148 : « Attribution du marché concernant la fourniture, location, montage, mise en service, maintenance et démontage de 2 patinoires en glace, et fourniture, location, montage, démontage et mise en service de deux sites décorés pour la manifestation des vacances d'hiver. » Il y a deux patinoires dans un même local ou dans un lieu différent ? Et a-t-on une idée du coût pour tout cela ? C'est une question spécialement pour Mme GUYOT, c'est une question que vous deviez anticiper.

Mme GUYOT

Pour les deux patinoires, nous revenons à l'ancienne formule avec une grande patinoire et une patinoire pour les enfants, comme il y a deux ans. Nous avons fait un marché et c'est la même société ABAC qui a remporté le marché pour un montant de 68 002,80 € TTC.

M. DE FRUYT

Que recouvre exactement le montant ? La patinoire elle-même...

Mme GUYOT

Fourniture de la patinoire, la location, le montage, la mise en service, la maintenance et le démontage des deux patinoires en glace.

M. TOULY

J'aurais deux questions, mais je pense que c'est peut-être en questions diverses, parce que là vous avez donné les décisions, mais il y a quand même deux décisions qui sont arrivées après le 18 novembre, en l'occurrence les 25 et 28 novembre. C'est plutôt en questions diverses.

M. LE MAIRE

C'est plutôt au prochain conseil. Au moment où l'on prépare les services.

M. TOULY

J'entends bien, mais il y en a une qui a une importance certaine puisque c'est la modification du PLU, il y a une réunion publique le 29 janvier. Comme le prochain conseil municipal aura lieu en février, ça sera déjà derrière nous.

M. LE MAIRE

Non, relisez la Gazette, si tout se passe bien, il y a une réunion qui est prévue pour informer le public des modifications. Mais là, c'est vraiment en prémisses de la modification, c'est pour faire les premières phases de présentation.

M. TOULY

Oui, mais je vous dis que soit je la pose maintenant soit en questions diverses par rapport à la réunion du 29. C'est la mosaïque urbaine pour 32 000 € TTC pour la modification du PLU. Ma question est simple : ça concerne le data center ou ça concerne le data center et autre chose ou ça ne concerne pas du tout le data center ?

M. LE MAIRE

Ce sont toutes les modifications. Il y a eu une révision du PLU le 16 décembre 2021, dedans il y a des choses comme « l'Evergreen ». Là, on souhaite par exemple accepter de l'Evergreen comme de la pleine terre avec un coefficient de 0,5. On a vu, que dans le PLU, il y avait des choses qu'il fallait modifier, mais ça n'a rien à voir avec la révision allégée. C'est une modification purement PLU, pour ajuster... je n'ai plus en tête... par exemple, remettre du grillage vers les zones N pour que la faune puisse passer. C'est balayer toutes les petites problématiques d'instruction. Ça n'a rien à voir du tout avec la révision allégée.

M. TOULY

Ma deuxième question, c'est encore plus récent, c'est le 28 novembre, concernant la maison médicale.

M. LE MAIRE

On en parlera en questions diverses.

M. DE FRUYT

Au nom de Chantal CORENWINDER, concernant la décision 24-92. Vous précisez les coûts du parking Saint-Éloi, il serait peut-être utile de communiquer sur le coût pour la ville de cet élément apporté au service des habitants de Saint-Éloi.

M. LE MAIRE

Vous pouvez reformuler votre question ?

M. DE FRUYT

Il lui semble important de mentionner dans le compte rendu du conseil le coût du parking SNCF Saint-Éloi afin que les habitants de ce quartier soient conscients de l'effort fait par la ville pour faciliter leur quotidien. Car dans l'article 3 il y a une série de montants, mais pas de somme.

M. LE MAIRE

Si, le montant de la redevance annuelle, donc la location, c'est 7 807 € HT. Le montant annuel des impôts qui sont facturés : 2 549 € HT et on doit l'assurer pour un montant de 1 M€. Donc, la location, c'est $(7\,807 + 2\,549) \times 1,2$, pour la TVA.

M. DE FRUYT

C'est précisément sa demande, merci.

M. LE MAIRE

Vous pourrez lui dire que c'est dans l'article 3 de la décision.

M. DE FRUYT

Je vous remercie, elle me l'a transmis. Par contre, elle souhaitait que ça soit dans le compte rendu. Concernant la décision 24-126, la ville a acquis un drone et forme des agents municipaux à l'utilisation de ce drone. Cette formation correspond-elle à une obligation légale ?

M. LE MAIRE

Vous êtes sûr que c'est celle-ci ? Il n'y a pas de drone, nous n'avons plus de drone, c'était sous l'ère de Monsieur TRINQUIER. On a des demandes d'autorisations de drone, mais nous n'avons pas de drone.

M. DE FRUYT

Je pense qu'elle a mal lu.

Mme MICHON-TOULY

J'aimerais faire une remarque générale sur les décisions. Quand elles sont mises dans la note de synthèse, elles sont toutes numérotées. Mais quand on va sur le site de la mairie, pour les retrouver il n'y a pas toujours les numéros et, quand il n'y a pas de numéro, il y a les dates qui correspondent, qui peuvent nous aider à les retrouver, sauf que nos dates ne sont pas toujours bonnes. C'est-à-dire que par exemple, sur la 24-90, il était noté comme date le 20 juin, donc j'ai regardé dans les décisions qui avaient été prises le 20 juin, sauf que c'était le 30 juin. Et donc il y a une perte de temps énorme. Ne pourrait-on pas avoir un lien qui nous renvoie sur chaque décision ?

M. LE MAIRE

C'est un point que l'on avait déjà vu en conseil pour essayer de simplifier. Mais ce n'était pas possible avec le logiciel qui interférait. On va regarder, parce que ça a peut-être évolué.

Maintenant, moi, je vais sur le lien aussi pour les avoir, il y a le moteur de recherche, mais on est obligé de mettre de date à date. On va regarder, parce qu'on en avait parlé il y a un an et demi et je pense que depuis le logiciel a dû évoluer.

Mme MICHON-TOULY

Concernant la décision 24-131 le CIG pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines. Qu'est-ce que ça va apporter ?

M. LE MAIRE

C'est le conseiller en prévention que l'on prend, qui vient dans les services, qui regarde les gestes et postures.

M. VANNON

C'est la personne qui accompagne sur le CST, sur la prévention des risques, sur tout l'accompagnement que l'on peut mettre autour des agents, qui avait travaillé avec nous sur tout le protocole sur la déclaration du harcèlement... c'est tout cet accompagnement qui est fait au niveau RH à destination des agents, sur l'ensemble des sujets.

Mme MICHON-TOULY

Il y a ensuite la 147 et la 148, sur les deux patinoires. En fait, l'ensemble des installations et désinstallations des patinoires représente un budget d'environ 100 000 €...

Mme GUYOT

C'est la préparation.

Mme MICHON-TOULY

Ensuite, il y a les spectacles. Il y a une option.

Mme GUYOT

Pour la prestation supplémentaire éventuelle, pour l'instant on ne la prend pas.

Mme MICHON-TOULY

Ensuite, pour les spectacles, l'un est noté cette fois-ci et trois sont en décision sur le site, mais qui ne sont pas dedans. Si on les ajoute tous, il y a en gros 14 000 € de spectacles. Avez-vous une évaluation des salaires des gens qui vont travailler durant cette période ? Ainsi que le coût de l'énergie, pour avoir une vision globale du coût. Ça serait intéressant de l'avoir.

M. LE MAIRE

Juste pour info, l'année dernière, c'était, soi-disant, une structure moins énergivore, mais comme vous l'avez signalé tout à l'heure, l'an dernier nous avons chauffé le Cucheron et on a fait plus d'émission de CO₂ en chauffant le Cucheron qu'en coupant le chauffage et en faisant la patinoire en glace. Sachant que, pour précision, l'entreprise ABAC met de nouveaux systèmes qui économisent 40 % d'énergie dans leur structure. Le prix moyen tourne autour de 130 ou 140 000 € avec les charges. Marché de Noël, patinoire, le fait que les ACM vont sur la patinoire, on doit être autour de 7 ou 8 000 entrées sur la période et 900 personnes au spectacle du 13. Ensuite, on aura les montants, mais avec le spectacle, ça nous a coûté, l'an dernier, 20 000 € de plus, fluides compris.

Mme MICHON-TOULY

Et donc, les 140 000 €, environ, c'est tout compris ?

M. LE MAIRE

Masse salariale, toutes les animations, le marché de Noël, le spectacle sur glace. Il y a même les frais bancaires pour 10 €.

Mme MICHON-TOULY

Une fois que ça sera passé, vous pourrez donner le montant ?

M. LE MAIRE

Oui. Comme chaque année.

M. TOULY

Une précision supplémentaire, pendant cette période-là, il n'y a pas d'activités sportives au niveau du volley, du basket, etc. donc, c'est un petit problème. Mais surtout le marché de Noël au premier étage, j'espère que vous mettez un revêtement parce que, si vous ne mettez pas de revêtement, tous les sportifs, dont je fais partie, qui vont faire du ping-pong ou de l'escrime, sont obligés de changer de chaussures. Et si au marché de Noël je vois les gens, parce que je vais vérifier, qui viennent marcher avec leurs chaussures de ville sur le parquet, ça va poser problème. Je vous le dis tout de suite.

M. LE MAIRE

Ça va poser problème de quoi ? Le local n'appartient pas au ping-pong, M. TOULY, il appartient à la ville, c'est nous qui décidons ce que l'on fait. S'il faut le protéger, l'entretenir, c'est la ville qui décide, ce n'est pas à l'association ou à quelqu'un qui fait du ping-pong ou du volley de nous dire ce que la ville doit faire dans ses bâtiments communaux. J'espère que vous êtes d'accord avec moi.

M. TOULY

Vous ne m'avez pas compris. Aujourd'hui, les sportifs qui font une activité dans cette salle-là viennent avec deux paires de chaussures pour ne pas abîmer le parquet.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas nous qui l'imposons. Ce n'est pas prévu dans la convention.

M. TOULY

Qui l'impose alors ?

M. LE MAIRE

L'association, je suppose.

M. TOULY

Non, non.

M. LE MAIRE

Nous l'avons refait il y a deux ans, ce sol. On l'a revitrifié. Ce n'est pas à l'association ni à un membre de l'association de nous dire ce que l'on doit faire pour nos bâtiments. On va le faire comme tous les ans. À l'extérieur, ça ne marche pas, on l'avait déjà testé.

M. TOULY

Dans toutes les communes ailleurs, quasiment partout le marché de Noël est à l'extérieur. Les patinoires également.

Mme GUYOT

Oui, mais ils ne veulent pas. On a vraiment fait une analyse là-dessus, on a interrogé les associations parce qu'il y a quand même beaucoup d'associations wissoussiennes qui sont présentes au marché de Noël. On a posé la question, on leur a proposé de le faire à l'extérieur avec des chalets, ils ne veulent pas. Ils ont dit que, dans ce cas-là, ils ne participeraient pas, parce qu'il fait trop froid.

M. TOULY

Le Téléthon, il y a quelques jours, c'était pareil, pourtant ils étaient dehors.

Mme GUYOT

Ce n'est pas pareil, c'est sur deux jours, ce n'est pas du tout la même chose. Vous ne pouvez pas comparer le Téléthon avec le marché de Noël. On y a bien pensé, on est les premiers à être conscients que ce n'est pas facile de le faire là-haut, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes qui ont des enfants en poussette. On le sait, on a tourné dans tous les sens, mais on n'y arrive pas. On espère que justement avec le nouveau Cucheron que ça sera possible et que l'on pourra faire le marché de Noël dans un endroit couvert qui puisse accueillir le public au rez-de-chaussée. Ce n'est pas que l'on ne veut pas, ce n'est pas une question de non-vouloir, c'est une question de non-pouvoir aujourd'hui. Quand vous étiez dans la majorité, nous avons déjà abordé le problème 50 fois. Et on était tous d'accord.

M. TOULY

Il n'y a pas de problème, simplement, si ce n'est pas la mairie, je ne sais pas qui impose à l'ensemble des sportifs de quelque discipline que ce soit, au Cucheron, de venir avec deux paires de chaussures pour ne pas abîmer. Donc je vais me renseigner.

M. GUYOT

M. DE FRUYT, ça vous a fait rire, vous avez quelque chose à dire ?

M. DE FRUYT

Je ne comprends pas le sens de votre remarque.

M. LE MAIRE

Je vais revenir sur votre question, je me suis renseigné, M. DE FRUYT, sur une question de Madame CORENWINDER, concernant la décision 126. En fait, on a demandé, plutôt que de faire venir un prestataire pour pouvoir filmer les bâtiments communaux, à une personne de l'association de modélisme de faire des vues des différents bâtiments de la ville et, en fait, c'est la prestation qu'elle a dû voir. Ce n'est pas un drone, c'est une prise d'images que l'on a fait faire à l'association du modélisme. Ils voulaient racheter un avion télécommandé, on leur a dit : « vous nous revendez les droits d'image, comme vous avez pris toutes les vidéos, ce qui permettra de financer votre projet contre les images prises des bâtiments ; » Je pense que c'était pour cela.

M. DE FRUYT

Ça semble en effet cohérent.

M. LE MAIRE

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Je vous propose de passer aux questions écrites ou orales, pour reprendre un échange que l'on a eu la dernière fois entre « écrites, orales, mixtes, pas écrites, mais orales ».

V/QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE

Nous allons commencer par un mail que l'on a reçu de M. DE FRUYT, le 25 septembre à 10h27. Votre première question était sur la maison médicale. « Lors du dernier conseil, vous avez semblé accueillir favorablement notre offre de service pour améliorer l'attractivité de la maison médicale, afin de retrouver le plus rapidement possible, un ou des médecins. Depuis lors, nous n'avons pas eu de nouvelle de votre part ou de l'adjointe en charge de la santé. Qu'en est-il ? Pour notre part, nous pensions qu'une réunion lors d'une commission municipale spécifique serait de nature à faire avancer les choses, pouvez-vous la programmer au plus tôt ? » Je laisse Mme ROCHARD vous répondre.

Mme ROCHARD

Comme l'a dit Monsieur le Maire, vous avez envoyé ce mail le 25 septembre avant d'avoir reçu le procès-verbal du 9 juillet et dedans se trouvait la réponse qui était que l'on reviendrait vers vous d'ici la fin de l'année si nous n'avons pas trouvé de médecin ou de solution. Nous ne sommes pas encore à la fin de l'année, mais depuis le dernier conseil le mois de septembre a été l'occasion de rencontrer des cabinets spécialisés en recrutement, pour une mise en concurrence. En octobre, nous avons pris des références et j'ai reçu ou eu des rendez-vous téléphoniques et, en novembre, nous avons signé une lettre de mission avec un cabinet de recrutement qui est Florian Mantione Institut RH qui, comme vous le disiez en début de conseil, n'est pas spécialisé dans la comptabilité, puisqu'ils sont ouverts à tous les recrutements. Nous avons eu, pour votre information, des visites du cabinet médical. Je rappelle que le Docteur Bouzlafa n'a toujours pas rendu son local, puisque l'état des lieux sera fait demain. Donc il était difficile d'installer quelqu'un alors qu'elle en est toujours officiellement locataire. La visite aura lieu demain et j'ai une réunion avec les professionnels de santé de Wissous afin d'aborder le problème du manque de médecins. Et on a élargi nos recherches. On est plutôt confiant, on pense que les gens auxquels on a demandé, et qui nous ont proposé de recruter, vont trouver. Il y a des professionnels de santé qui ne sont pas forcément des professionnels du recrutement. Mais je maintiens que, si à la fin de l'année nous n'avons pas trouvé des médecins ou des propositions, on pourra organiser un groupe de travail et vous pouvez à ce titre envoyer vos candidatures pour faire un groupe de travail à secretariat.maire@wissous.fr pour nous transmettre les noms des élus de l'opposition qui veulent participer.

M. DE FRUYT

Je vous confirme que les élus de l'opposition sont prêts à y participer, même si je l'espère, d'ici là, vous aurez trouvé des médecins, ce qui rendra cette démarche inutile.

M. LE MAIRE

Deuxième question de votre mail du 25 septembre :

« Il semblait qu'en juin 2023, vous ayez reçu du ministre de l'Intérieur, un courrier vous informant que, pour obtenir le fameux rapport de la police municipale de Wissous, il convenait que les conseillers municipaux intéressés s'adressent directement audit ministère. Ce courrier ne nous est jamais parvenu :

Est-ce parce que vous n'en avez pas eu connaissance ?

Ou la décision a-t-elle été prise de ne pas le transmettre ? Dans ce cas par qui et pourquoi ?

Et enfin, comptez-vous nous le transmettre conformément à l'avis de la CADA ? »

J'ai refait une petite rétrospective. Je passe sur la présentation succincte du rapport qui a été faite en séance du 16 février 2023. Je vous passe que le 17 mars 2023 nous avons répondu à votre courrier du 25 février, vous disant que l'on interrogeait le préfet de l'IGA/IGPN pour savoir si l'on pouvait vous transmettre lesdits rapports. Que l'on a eu le retour au mois de juin de mémoire. Entre-temps, il y a eu une saisie de la CADA par une personne présente dans la salle. Le 6 juin 2023. Donc, nous, nous avons transmis ce courrier, une fois qu'on l'avait reçu à la CADA pour qu'ils puissent le mettre dans la réponse. Le 14 août, nous n'avions toujours pas de retour de la CADA, il y a eu une saisie du tribunal et c'est une pièce que l'on a jointe au dossier. Donc je pense que vous avez eu connaissance de ce courrier. Dès lors qu'une personne saisit la CADA, on transmet à la CADA pour qu'elle puisse répondre en tenant compte du courrier qui est un élément important dans la réponse à apporter à la CADA. On voit aujourd'hui que la CADA apparemment n'en a pas tenu compte. Nous, nous n'avons pas eu de retour de la CADA. Si la CADA a répondu à cette personne, elle n'a pas dû en tenir compte, sinon elle aurait eu connaissance de ce courrier. Et, comme il y a eu une requête au tribunal administratif, c'est une pièce du dossier que l'on a intégrée dans le contentieux.

M. DE FRUYT

Cela étant, vous comme moi le savons parfaitement, le point principal, c'est l'accès à ces fameux rapports, qui nous restent refusés, ce que nous continuons de regretter.

M. LE MAIRE

Pas par moi, mais par le ministre. Je n'ai pas inventé le courrier, M. DE FRUYT. Je vous réponds le 17 mars 2023 et le 24 mars, j'adresse un courrier au ministre. Vous ne pouvez pas dire que l'on n'a pas été réactif. Rappelez-vous, en séance, je vous avais dit : « On ne sait pas, on va interroger », ce que l'on a fait. Et je n'ai pas appelé le ministre et je n'ai pas d'acointance avec le ministre qui vous a répondu.

Question n° 3, situation RH : « Nous continuons d'être inquiets sur les facteurs d'ambiance dans les services municipaux. Peut-on prévoir de nous transmettre, avec les documents de fin d'année, les effectifs et les chiffres du turnover par service », M. VANNSON ?

M. VANNSON

Moi, j'ai un peu de mal à comprendre le sens de la question, parce que les facteurs d'ambiance, dans les services, déjà, peuvent être abordés en CST. Ils le sont pour le coup. Les agents ont des interlocuteurs, il y a des représentants des syndicats, qui viennent en CST, qui s'expriment, et on n'a pas de remontée particulière sur des difficultés ou des choses qui concerne une mauvaise ambiance particulière dans les services. Je préside les CST et ça n'a pas fait partie des questions posées par les partenaires sociaux. C'est factuel, c'est ce que l'on a évoqué en CST. Beaucoup de choses ont été faites au niveau RH, beaucoup de choses ont reçu un très bon accueil aussi par le CST et dans les différents services, il y a eu beaucoup de communication.

Par contre, il y a quelque chose que l'on a pu constater, effectivement, c'est que depuis que certains élus sont partis de la majorité, l'ambiance est effectivement plus sereine dans les services et c'est un ressenti qui est remonté. Donc, pour le reste, pour le tableau des effectifs, ils sont en votre possession.

M. DE FRUYT

Ma question était le turnover par service. Et vous nous répondez des tas de choses, mais pas à cela. Donc, je me permets de la reposer.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas un document qui est dans le bilan social, on ne va pas le faire. Vous voyez le nombre de mails que vous nous envoyez. Les éléments que vous demandez aux services. Vous nous demandez encore deux choses en plus. Ce n'est pas une obligation, on ne le fournira pas. On ne le fait pas. Ce sont les partenaires sociaux qui le font et ce n'est pas la peine de rigoler, je sais très bien à qui vous faites allusion. On veut faire du social ? Oui, on veut faire du social, on recrute des personnes qui ne sont pas forcément adaptées dans certains services ; quand ça se passe mal, il faut s'en séparer, c'est la vie d'une organisation. Regardez toutes les collectivités, je pense que le turnover n'est pas forcément plus important. Après, il faut étudier les causes du turnover. On a des départs à la retraite, des rapprochements de conjoints, comme on a eu, vous avez les éloignements où les personnes se rapprochent. Donc, voilà M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Donc, vous ne souhaitez pas transmettre ces éléments, je le regrette, je le regrette pour nous, mais surtout pour vous, parce que je pense que tous ceux qui sont dans le management le savent que c'est un indicateur important, le cas échéant, et qui permet après de se poser des questions sur les causes. Vous ne le souhaitez pas, tant pis.

M. LE MAIRE

Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous en termes de management, M. DE FRUYT, je pourrais vous donner des exemples.

Question n° 4 : « Les Wissoussiens continuent de subir les inconvénients de la circulation alternée, sur le pont franchissant les autoroutes. Peut-on espérer une résolution rapide de ce problème ? À l'occasion de cette résolution, peut-on espérer que la reconstruction prévoit des circulations douces en plus et non pas à la place des voies actuelles, comme ça l'a été à Villejuif sur l'A10 ? »

Là, le conseil départemental continue les études jusqu'en 2026, l'objectif étant de trouver une solution pour consolider le pont, plutôt que de le détruire et faire un nouveau pont. Pour rappel, là où l'on roule à gauche, c'est que le pont, s'il n'était pas renforcé, s'écroulait. Regardez juste ce qu'il se passe partout, on a évité quand même un drame. Donc c'est un ouvrage d'art compliqué, qui date de 1954, avec les deux ponts qui passent 17 voies d'autoroute, la plus grande traversée. Lors des travaux effectués en 2023, il y avait la possibilité d'envisager de déporter la circulation. Lorsque l'on a Antony derrière nous, de décaler le trottoir de droite pour pouvoir le mettre à gauche et que les voitures roulent le long de la balustrade des deux côtés, ce qui nous permettait d'avoir 3 m plus 1,99 m, ce qui nous permettait de faire une voie verte et de faire une piste bidirectionnelle de 3 m minimum, plus au minimum 1,5 m pour les piétons. Sauf que ça jouait sur la portance du pont et que le fait de n'avoir la circulation que d'un côté pouvait causer un déséquilibre.

Donc, ce n'est pas possible. C'est pourquoi il a été mis la voie de 3 m minimum pour la piste bidirectionnelle et la voie piétonne sur la droite du pont. Néanmoins, une fois que les travaux seront finis, parce que je crois que c'est 3 m pour de 0 à 1 500 vélos. Je ne pense pas que 1 500 vélos passent par jour. Une fois que le département aura fini les travaux, rien n'empêche de retirer le panneau et de faire une sorte de voie verte partagée. Comme il y a eu en plus des financements, sur une piste bidirectionnelle, de la région, parce qu'ils ne financent pas les voies vertes, mais une fois les travaux faits on peut enlever le panneau et je pense que piétons et cyclistes au vu du nombre de passages, parce qu'il y en a quand même, peuvent cohabiter aisément sur 3 m de large.

M. DE FRUYT

Juste une précision, mais je pense que vous l'avez vu si vous passez par là. À la suite de l'intervention sur le gaz, ils ont retiré les plots qui neutralisaient physiquement la voie et, bien évidemment, n'étant plus neutralisé physiquement, il y a un certain nombre d'exceptions qui circulent gaillardement sur ladite voie. On souhaite évidemment que les plots soient remis.

M. LE MAIRE

Tout à fait, on a demandé à les remettre ce matin. Il y a même un plot en béton qui a été mis plus loin.

Vous avez envoyé, M. DE FRUYT, un mail, le 2 décembre 2024, à 17h13 : « Lors des deux derniers conseils, vous avez évoqué un jugement du 14 mars 2024, concernant l'ex CAHB et la ville de Wissous. À date, nous ne disposons pas dudit jugement dont les enjeux financiers sont susceptibles d'être importants pour la ville. Comme nous l'avons mentionné dès le conseil municipal du 9 juillet dernier, nous souhaitons pouvoir en disposer pour préparer les échanges que nous aurons dans le cadre du DOB, sujet principal du prochain conseil. Enfin, nous souhaitons, bien évidemment, pouvoir disposer des éléments du permis de construire du 13 novembre et le courrier de la société Pierreval (il vous a été envoyé), élément très important pour la délibération n° 6 ».

Je vais vous répondre pour l'ex CAHB, vous verrez dans le procès-verbal, non pas en page 4, mais en page 7, quand je répondais à M. TOULY en disant que ce n'était pas forcément un jugement favorable pour la ville. Là, c'est le jugement, non pas sur les 15 M€, mais sur la liquidation... on attaquait une délibération du conseil communautaire Paris-Saclay, sur la répartition du passif. Et on disait : « Attention, passif, mais actif », C'est sur les actifs. Je peux vous donner le numéro de jugement, je pensais vous l'avoir donné, mais je ne l'ai pas fait. C'est le 21 VE02 486, la décision date du 14 mars 2024. Si vous ne le retrouvez pas, vous nous le dites, on vous l'enverra. Sachant que depuis on active en disant, certes, le passif est résolu. Mais quand on parle de passif, il faut parler d'actif. Et c'est là où l'on rentre, mais je crains que par rapport à ce que je comprends dans votre message, que ça impacte l'année 2025. Je pense, vu les procédures, que ça sera beaucoup plus long. C'est pour cela que l'on ne vous a pas donné les éléments pour que vous puissiez voir le DOB.

M. TOULY

C'est le 14 mars, vous avez un délai de deux mois pour faire appel ? Avez-vous fait appel ?

M. LE MAIRE

Non, je n'ai pas fait appel, vous verrez la décision, c'est déjà la cours d'appel. Parce que c'est la répartition des actifs, vous verrez, moi, ce que je veux, ce sont vraiment les actifs et je voulais

acter et surtout couper la prescription. Parce que dès lors qu'il y a une prescription qui court et là, le jugement précise bien que c'est au préfet, à tout moment, de faire la liquidation. Et c'est ce que l'on attendait, nous avons un peu axé le jugement là-dessus. Donc, c'est en cours, et nous, ce que l'on veut, c'est la liquidation de l'actif. C'est le préfet de l'Essonne de concert avec celui des Hauts-de-Seine, déjà, en avoir un... imaginez deux. Et c'est de voir comment on peut faire pour acter et que l'on puisse statuer définitivement. Surtout que l'on a des billes sur une prise en compte de l'équité du partage fait par l'ex CAHB à l'époque.

Mme COCO

Concernant le dossier Pierreval, on vous a transmis le courrier et, concernant la consultation du permis de construire, vous savez comment ça fonctionne, on vous laisse prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme.

M. LE MAIRE

Mme MICHON-TOULY vous aviez une question ?

M. MICHON-TOULY

C'était simplement une remarque sur la déclaration de M. VANNSON, je vous remercie de nous rendre hommage, je ne savais pas que j'avais autant d'influence sur tous les services, c'est fantastique. Les deux élus qui sont partis, il n'y a pas 36 solutions. Donc, je me suis sentie concernée, je crois à juste titre. C'est vraiment nous accorder beaucoup, beaucoup d'importance, je crois.

M. VANNSON

Il y en avait peut-être un qui avait plus d'influence que l'autre et Jean-Luc, sur ma présence à la mairie, je ne pense pas que tu m'aies collé un GPS et tu ne sais pas quel temps j'y passe aujourd'hui.

M. TOULY

Tu es toujours en voiture et avec ton téléphone dans les commissions, quand tu es là. *Propos inaudibles.*

M. VANNSON

Fais attention aux insultes Jean-Luc, fais attention à ce que tu dis. C'est un peu facile si tu veux sortir des gros mots.

M. LE MAIRE

Il est 23h49 et la séance est levée. Je vous remercie d'avoir levé la séance avant le 6 décembre.

La séance est levée à 23h49.

Fait à Wissous, le 21 janvier 2025



Léna COCO
Secrétaire de séance




Le Maire,
Florian GALLANT